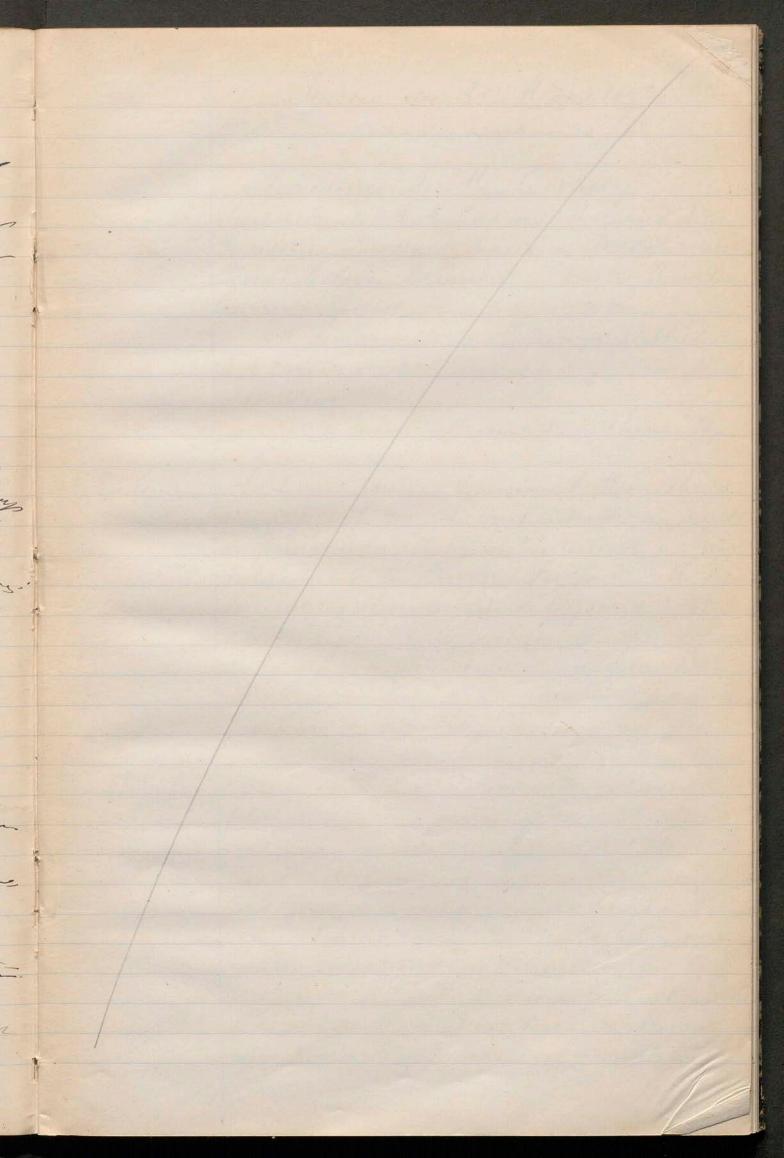
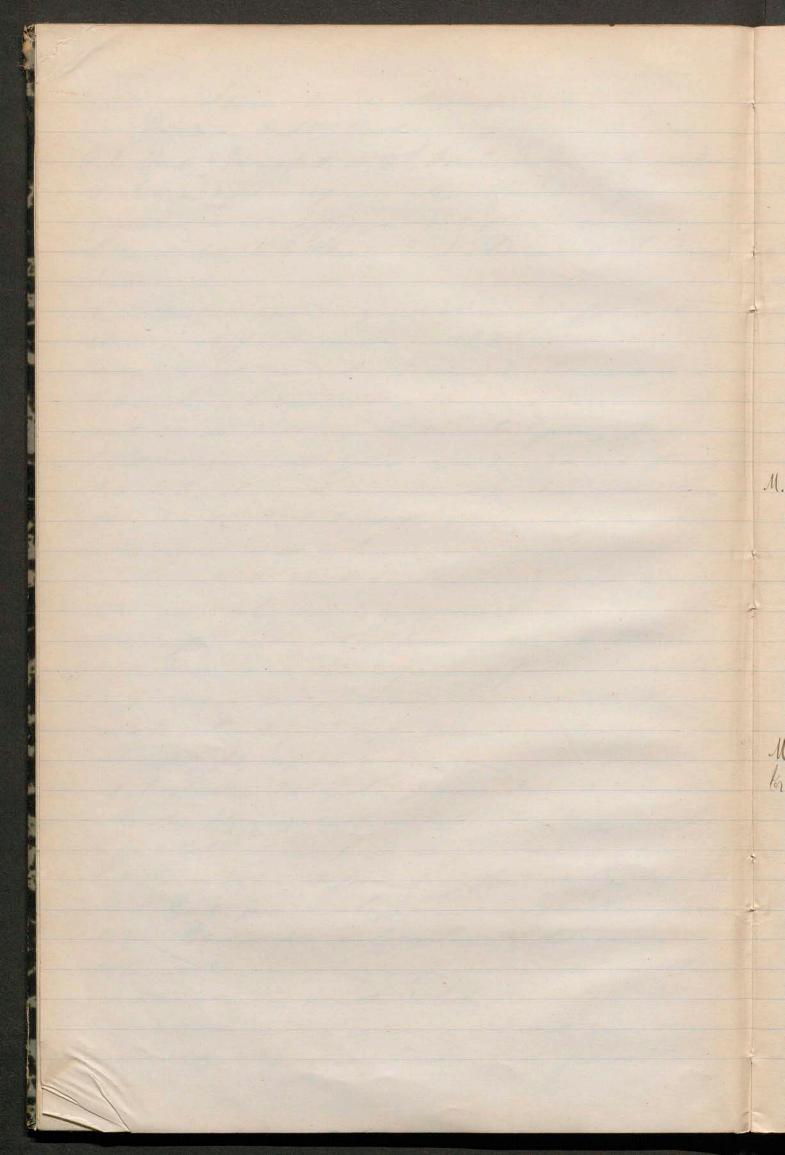


Leave 2 17 Janva 1893 Mendown It go 2. M. Cochery M. Milland: von Rending Molle Morel of Lewstain Mb frestant fait comante qu'il a rem un porque de chem 3 fr. 2. For le d'author à l'éjan & Tom Mb. Brown at barge I tad in other question Or Consump Martoner Viduer du 70 janvier 1893. Orilideua de M. Cochery Overlain (dags) M. Auglei. M. Broward, primute he rappose provision Our We chemius In fer de Lour le Vacchice à de jean de donne en adapt 's M. Broward noumi rapporteur definitif lo converge of My of ally?

Deanie d. 21 France 1993. Paldenee & M. Cahery-M. Trossa Portega Copyes I lei potant morperation I chemi I for D'ens leal leturgers: Coque A le delents d'ulal fellege other Intal gening in church I fer I few ? largely a living. af Comify. adjt & combains formal appalen I finte . I comple l'enflant à paste M. line ris. funcular I Lygo of ful. M. ling las 3 - reprotore I pojet ancemor le lign I Vellownon: 60 dange Jource of Harlon. L' Frend und Frame 2 15 X la 1893 Mb. Angles down letter du rapport son le Therm defer loral a Lyon - He fear a Le rapport ent adopte he Manton - Down letter I son raggeror and he them Info I Tabone a la Narger Timian Mr. More et Maddungton trouvent le prin de 366 000 hop elever -La Commission dende D'entendre le Moninter gu transser Mubles on atte question -Me dayle demand you the belter soil egalement without M. Cuvind down latin d'un rapport in te dotum to sough d'implostation partielle d'ha Compagne de l'ani-M. Madenyta demand to be convention ut conform as un be convention paner aren be grande. Conjugue de levendt dit gen nor paneger le lorigio qui De lyon n'e par de divident garanti. Ils a done De preserver son dividend, en fariant um reserve pour de acrantie gle garanti Mb. Maddington Sunand a entender to Munite sun a point -M'Unviver til gom le Minish un poma que répeter a go il went I div -L'ajournent à la probaine souve ne provioure de la l'évil per sou la confirmation pour la he count whom & therein & fer Newoge a lename d. M. Morel L'House da chem o fer de Broger à Montien et sonsigne a Mr. Penas There I fe I ha Charente Inferieur -M. Brossand complete son sapport et down des suplications sur ce chemin a repour ander observation I. M. Chardon \_ Dan Dans or condition lapperbation In combision de rapport . M. Brown el min aux win it be rapport in the My hovel fait quelque jobuvationes 1985 My huspor die que lo comedia fining bair tand 1985 Me Paron and Espond of he sapport cet adojte In Prendent le heutain Os coencied Mulbones

Veani 1 20 Man 1991 Die deme M Cockey M. I Spute I leaves pulls total Douber, I have I for another M. I brendont exper : Il Ministe que l'Commission à et effeque & lépeur geontralums he continuting to the thepate I Valorme i hillsey Al Muistes report you a chem I fer at Mane e, 18/9 1 conde n 1883. Letypin est committe à cours la louverture I I timel ; be spectioned from & tarains 1-6 ( me feet injurtant: beginning ) Illet an cen our guire gen I las on frues for the burner of Commenters terminal bemany flus hute by 6 buting I day; I amount on recome I to the brutes. 29 min shotes on their a & pert enuming. of Wasseyters owit go l'y forme achete le hern' findle our pris referens for our teles Differen. 8 posts, 20 on 22 mm, wet by and, toot of Cleft pouruit accorde me nbouter fly imputant. My bellinites Dit gelig promie Semante un whenty Its impuleed on light to be any to have of 2 le Co o un più inferiore my que I diff min lein I fant I difference. In I fute My be Mint pen & by fruit semaler a lift \$6000 fo it le volen & terrais. I levisit lemed wil my a for one reduction ither it in at with noull to be lyn-M. h Ministe rigor jet y aun un tehned sounds ge toleff. I speces in edis - 2 foroso .





## Seance du 30 Mars 1893.

Trésidence de Mé Cochery.

Sont présents: M.M. Edouard Moilland, lice-Président, Brossard, Secrétaire, Fradal, toubet, Perras, Colain, Decauville, Anglès, Haulon, Cuvinot, Gornot, Richard Waddington.

Mo le Mainistre des Cravaux publies et M. le Directeur des Chemins de fer assistent a' la Jéance.

La seave est ouverte à Pheure 15.

M. le Président

La Commission, Monsieur le Minishe, a manifesté le désir de vous entendre au sujet du projet de loi relatif au Chemin de fer de Valdonne à la Barque-Fuveau. Colle ne se rend pas bien compte de la grande utilité de cette ligne, et elle a été quelque peu effrage de la dépense qu'entraine sa construction. Il s'agit, en effet, de 3.664,000 frames pour un par cours de sokilomètres.

Me le Meinistre des bravaux Publics.

Concédé en 1883. Les études datent donc de plus de 10 ans. Les premières évaluations sont bien de 3664000 francs, soil 366400 for, par Ribomètre, mais aujourd'hui, nous prévoyons que nous pourrons arriver à un résultat plus tatisfaisant. La bompagne accorde 25000 francs par Ribomètre plus le matériel roulant; le département prend à sa charge l'achat des terrains et offre une subvention. Lans ces conditions,

nous estimons que la ligne pourra che Construite pour 2.500000 francs. Il ne faut pas oublier que le devis comprend la construction de ? turnels et que les haraux de ces souterrains entrent pour près d'un tiers dans la dépense Cette ligne nous donne une essue pour M. le trafic d'Aubagne à Aix qui est le marché le plus important de la région apres Marseille, et une ligne plus directe sur les bassins houilliers qui se trouvent dans cette contrée. Il y a la deux lignes en impasse, c'est une la cune qu'il faut combler. M. le Président Il avail été question du rachal de l'emtranchement de la Compagnie des Charbonnages des Bouches-du Rhone quels sont les motifs qui ont empeché la conclusion à de ce marche! M. le Directeur des La Société avait primitivement offert de 1 Chemins de fer. 1 ceder son embranchement auprix de 200.000 francs, puis, successivement elle a eleve des prétentions à 3. 4 et 500000 francs. Cette somme a été trouvée excessive, ce chemin de fer n'ayant couté que 400,000 fs De plus, la déclivité sur le parcours de cet embranchement est de 0.0227, alors que celle de la ligne projetée n'est que de 0.020 Ti ou rachete ce tronçon, on sera obligé de ralentir très sensiblement la vitesse. Les hams, au lieu de marcher à raison de 15 à 20 Rilometres à l'heure ne pourroit que parcouring uc & a tokitomethes. Et pour peu

que les rails soient humides, des accidents Teront à cramdre. ueng M. Cenvinot. La différence de déclivité ne me paraît pas énorme, et le supplément de dépense Serait compensé par l'augmentation d'exploitation. d'exploitation. M. Waddington. Cette ligne n'étant pas ties importantes la question de visesse peut être considérée comme Jecondaire, et di le rachat peut de faire dans de bonnes conditions, il faut l'ef fectuer La Compagnie elle meme y houvera Son avantage, car de elle ne cede pas, elle unmobilise un capital considerable. Il fandrait, en outre, obtenis du département une subvention plus importante, soil 80000 frames. Mele Président. quelle Terait l'économie di l'on rachetait l'embranchement de la Compagnie des Charbonnages! Ale Directeur des Avec le projet actuel, en rachetant cet Chemins de Ger. embranchement au pria de 500000 panes, to travail correspondant etant estime à 600000 francs, l'economie derait de 100,000 fs, cette combinaison Supprimant la construction du turnel de 350 mêtres. Ti on arrivail à l'obtenis, comme nous l'esperons, pour 300,000 francs, l'économie serail parconsé quent de 300.000 francs. 1 le Ministre En ce qui concerne le département, nous nous dentirions plus fort, si nous pouvions lui dere que la Commission du denat est favorable à la concession, mais à la condition qu'el accorde une Subvention plus forte, soil cu

80,000 francs, comme l'a proposé Me. Waddington. M. Cuvinot. Propose que le chiffre de cette Subvention Soil fear à 15 000 panes. M. le Ministre Je crois que le département n'hesitera pas a accorder cette somme. M. Convinol M. le Ministre vient de nous dire que les estimations pourront être his densiblement à reduites. Je demande que la Commission en prenne acke et que le Gouvernement soit mvite à nous donner, dans un nouveaux projet une revision d'estimation. M. le Président La Commission Statuera dur les décisions à prendre après en avoir délibéré. La Commission désire aussi vous pré-Senter, Monneus leMinistre, quelques observations sur le projet de loi concernant le chemin de fer de broyes à Saint-Julien et les raccordements directs entre les chemins de fer qui de croisent à broyes. M. l. Minishe 1 Ces lignes out un intérel strategique et M. le Ministre de la querre terait plus que moi en dituation pour vous renseigner M. Perras. Rapporteur. N Dans cette affaire, deux questions meritent d'attires notre attention: La d Dépense, et la suppression de l'enquête d'utilité publique. Ces petites lignes et raccordements, qui ne représentent qu'un parcours de & Kilon. content 4 millions, mais ce prix élevé T'explique par ce fait qu'ils traversent La ville de Croyes, et vous tavez, Messieurs,

que dans ce cas les dépenses sont toujours Très considerables. Tour la suppression de l'enquête, on fait valoir que ces lignes n'interessent pas le public; que c'est une affaire uniquement militaire et que les améliorations proposées n'out d'autre but que d'assurer en tout temps les mouvements de troupes. On ajoute que pour sauvegarder les interes prives, on pourrait proceder aux enquêtes parcellaires prevues par le titre II de la loi du 3 Mai 1841. Il s'agit de Savoir s'il y a lien d'engager le Gouvernement à abrèger les délais. Sur ce point les avis sont partagés. L'article 75 de la loi de 3. Mai 1841 dil: des formalisés prescrites par les titres I et II de la présente Aloi ne soul applicables ni aux travaux militaires, ni aux Atravaux de la marine royale. Tour ces travaux, une ordon-Conance royale determine les terrains qui sont soumis à l'expro Korialion. > Me. Cuvinol. Après l'enquête! Tour declarer l'utilité publique il faut proceder par un décret ou par une loi. M. le Directeur des Chemins de fer. Nous n'avons pas à faire d'enquete quand il s'agit d'une question militaire. M. le Ministre de la Guerre ayant demandé ces raccordements comme lui étant d'une très grande utilité pas pensé qu'il soit nécessaire de faire cette enquete. Me le Président Dans ce cas, M. le Ministre de la Guerre aurait du signer le projet de loi.

Alo, Angles It y a des précedents recents dans le dépar ternent des Alpes Maritimes. Me le Frésidens Il y a aussi un précédent invogue dans le rapport de la Chambre des Députés. Me. Perras, Le rapport dit en effet : All mode analogue «a été employé pour la ligne de Bricon au raccordement Ude Chaumont concède, dans les mêmes conditions que les « lignes projetees, parla loi du 20 juin 1889. Il fait observer en outre que les raccordements dont nous « nous occupons et qui constituent l'ensemble du projet, gayant moins de 20 kilometres, ils penvent être déclarés 4d'utilité publique par décret délibéré en Conseil d'Étal confor-& mement a'la loi du 27 fullet 1870. 5 MaleMeinistre di nous avons adopté ce mode, c'est parce que U. le Ministre de la Guerre a insisté hes energiquement pour que nous suivions une procédure sommaire en raison de l'eurgence. M. le Président Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close. M. Waddington a manifesté le désix d'adresser une question à le le Ministre sur le projet de loi concernant la modification du compte d'exploitation partielle des Chemins de fer de Paris Gon Méditerranée. M. Waddington Me Cervinol ayant donné les explications que je dollicitais, je retire ma question. Me. le Président An nom de la Commission, je remercie M. le Ministre des Gravaux publics et Mo. le Directeur des Chemins de fer des explications qu'ils ont bien voule lu donner. Nous allows déliberer sur les 2 projets de loi en question, et nous vous ferous connaîte, M. le Meinistre, les résolutions que

auront été adoptées. M. Edonard Willand J'ai l'honneur de remethe à M. le Ministre les documents qu'il a bien voulu confier à Me, le Président et à moi même, et relatifs au projet de loi portant corression de diverses ligne à la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans. Je demande qu'il soit fait mention de cette remise au Proces Verbal. Me le Directeur des Chemins de fer de retirent. M. le Président A la dernière deance nous avons entendes La lecture du rapport de M. Cuvinos sur le projet de loi portant modification du compte d'exploitation partielle de la Compte des Chemins de fer Paris Lyon Méditerranée Me Waddington avait demande que Mb. le Ministre des Cravaux publics soil entendu Sur cette question; mais il vient de retires La motion. Je mets donc les conclusions du rapport aux voix Le Eapport est adopté 4. Euvinol est autorisé à l'déposer sur le Bureau du Ténat à la Jéance de ce jours M.l. Président Après les explications qu'elle vient d'entendre sur le Chemin de fer de Valdorme, la formission est elle d'avis de donner mission à son rapporteur de demander an Ministre des bravaux publics d'adresser

au Conseil general des Bouches du Rhone une lettre dans le sens qui vient d'être indique M. Cuvind Cela ne me parait pas suffisant; il faut qu'on nous fournisse des estimations nouvelles. En somme un nouveau projet contenant toutes les améliorations. Nous sommes en présence d'un projet voté par la Chambre; nous pouvous le modifier, mais cela ne nous sera possible que lorsque nous aurons les renseignements Journis par M. le Ministre. Il est nécessaire gu'il nous donne un devis estimatif nouveau. My a une question de finances; le projet ayant été voté par la Chambre nous ne pouvous demander au Ministre de présenter au serval un nouveau projet. M. Cuvinol Nous sommes d'accord sur ce point. Voici, selon moi, quelle est la manche à Suivre: M. le Moonishe entrera en pour parlers avec le Conseil general des Bouche, du Rhône pour obtenir et les terrains et la subvention dont il a été parlé, il devra aussi entrer en pour parlers avec la Compagnie des Charbonnages, et s'il y a lieu, comprendre son embranchement dans le projet. Guand wous serous saisis de ces modifications wous pourrons alors présenter au Sénat une nouvelle rédaction tous forme de contre projet. M. C. Président Dans ce cas, une lettre de U. le Rapporteur . A

du Moinistre, lui indiquant les résolu-tions prises par la Commission sera t-elle Suffisante? Cette proposition est adoptée. Nous reprenous la discussion sur le projet de loi relatif au Chemin de fer M.l. President de Groyes Reize. Je houve que le précédent que nous M. Waddington allows creer es grave Ce n'est pas nous qui allous le créer; il M. le Président 4 Couber Il s'agit d'un projet de concession; or hour conceder, il faudrait au mous que les lignes souent déclarées d'utilité publique. Il me semble que nous ne devrious déposes le rapport qu'après cette declaration M. Colain M. le Ministre nous a dit qu'il y avail urgence, et il a invogué des pricedents. M. Louber Est ce que dans les lois de concessions il existe des lignes qui n'ont pas été décla. rees d'utilité publique! M. Perras M. Crivinol Oui, mais à titre eventuel Onfaisait les deux en même temps. La shévrie est qu'on faisait des concessions à titre eventuel et à titre définitif. Les concessions eventuelles devenaient définetives par le fait meme de la déclaration d'utilité publique Ici nous ne sommes pas dans le même cas; il n'y a pas en de concession à tite er M. Waddington Cette ligne est comprise dans la concession

eventuelle de lignes non de nommees. M. Curinol On ne peut hous demander d'accorder la concession définitive avant la déclarafrom d'intilité publique Tupposons que le Conseil d'Elas annule La concession parce qu'il n'y a pas de déclaration d'utilité publique: nous nous houverous dans une fauste detuation Me le Président donne lecture de l'article unique et demande di la Commission est d'avis de procéder comme il a ché fait pour la ligne de Brecon au raccordement de Chaumont M. Edouard Milland Il serait plus regulier de ne faire la concession qu'après avoir obtenu le décres d'expropriation pour cause d'utilité publique M. Cuvinol. Tile Conseil d'Etal nous dit : Jen'ai pas le droit de rendre un decret pour une ligne qui n'a pas été soumise à l'enquele, nous aurous concede une ligne qui n'ausa pas été déclarée d'usilité publique, et nohe loi pourra che infirme M. Edouard Milland Cene derait pas la première fois qu'une cession de ligne deviendrail caduque parce que la procédure n'aurait pas été régulière. M. l. Président It y a une chose qui doit che prise en consideration, c'est que M. le Ministre de la Guerre considère ces lignes comme indispensables et insiste energiquement pour que ce projet de loi soit voté le plus tot possible. Il faut arriver à donner Satisfaction du Ministre de la Guerre tout en nous tenant dans la legalité.

Après un échange d'observations President, Euvinol, Brossard, Perrasel Waddington,

la Commission décide que Me. le rapporteur proposera a'M. le Ministre des brapaux publics de rendre prealablement un décret d'expropriation pour cause d'utilité publique, ce qui supprimerait toute difficulté.

La Seance est levée à ? heures 30-

Le Grésident Le Secrétaire Muf · Mufaf

Teance du 30 Mars 1893.

Présidence de M. Cochery. Tout presents: M. M. Edouard Milland, Vice-Resident, Pradal, Loubet, Ferras, Edaire, Colonel Meinadier, Angles, Chardon, Gonnot, Richard Waddington. La Seance est fiver à 2 heures 1/2.

Me. le Colonel Gouse, délégué par M. le Moinistre de la Guerre assiste à la séance.

M. le Président Messieurs, j'ai l'honneur de vous presenter U. le Colonel Gonse, délégué de M. le Ministre de la Guerre, qui a bien voulu assister à cette seance pour donner à la Commission quelques explications dur le projet de loi concernant le chemin de fer de Croyes-Preire. Colonel, nous avons été saisis d'improjet de loi, déposé par M. le Ministre des teravais publics, portant concession, à titre définitef, à la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, par application de l'article te, paragraphe 2 de la convention du 11 juin 1883, approuvée par la to du 20 Novembre Suivant, et aux clauses et conditions de la dite convention, des lignes ciapres: de la gare de teroyes à Sifulien Raccordenient de dit fuliere Raccordennents de Croyes Preire. Il n'a pas été fait d'objection quant au fored, quoique le prix ait paru très éleve, il J'agit, en effet, d'une dépense de 4.319.000 pans pour un pareours d'environ & Kilometres. à attention de la Commission à été attirée, par son lapporteur, sur une question de forme. Aux termes de la loi du 27 juillet 1870, lorsque l'on concède une ligne de Chemin de fer de moins de 20 Rilomètes de lonqueur, il faut proceder prealablement à une enquête administrative. Dans le cas qui nous occupe, elle n'a pas été faite. On d'abrile derrière l'article 75 de la loi du 3 Mai 1841, mais cet article exige aussi une forma. lité qui n'a pas été accomplie.

Voici le texte de l'article 1/5: A les cormalités prescrites par les Aibres I et II de la présente Aloi ne dont applicables ni aux travaux militaires ni aux tra-((vaux de la marine royale. Four ces travaux, une ordonnan-Kee royale determine les ferrains qui sont soumis à l'expropriation) Il est certain qu'aujourd'hui il n'ya pas d'ordonnance royale à provoquer, mais il facel un decret qui doit etre render avant la loi de concession. Il en est de meme pour la loi du 27 fuillet 1790, qui exige qu'un décret soit rendu après enquete préalable. A cela vous objectez co qui a été fait pour la ligne de Bricon au raccordement de Chaumont; mais cela a été une irregularité. Une autre observation a été presentee: on a fait remarquer que bien que cette ligne ait un intéret purement strategique, le projet n'a pas été présente aux Chambres par le Ministre de la guerre. Nous avous Journes ces objections à Mb. le Meinistre des Cravaux publics, qui nous a fait remarquer que ces embranchements ayant un caractère militaire, Me le Ministre de la Guerro terail mieux en situation pour renseigner la Commission En resumé, ce que nous voudrions vous demander, c'est de prendre un décret. Ne pourriez-vous le prendre de suite. M. le Colonel Gonse Pour prendre un décret, il faut du temps, car il doit che precede d'une enquête parcellaire Parqui la fera-t-on faire! la Compagnie ne d'en chargera probablement pas, la ligne ne tui étant pas concèdée. Il fandrais alors

appeler des Officiers du Génie, visiter les terrains, faire un relevé parcellaire. Ce serait une grande perte de temps, et il ya urgence Du reste M. le Président, voici l'appréciation de M. le Meinistre de la Guerre:

Ces travaix ont un caractère essentiellement militaire et par conséquent n'intéressent en vien les propulations l'orsque l'en concède un chemin de fer dans les conditions ordinaires, en applique le titre premier de la loi du 3 Meai 1841; il faut une enquete administrative qui a pour objet de déterminer dans quelles conditions dera construit le chemin de fer et quel sera son traci.

Jei, on ne de trouve pas dans ces conditions, ces lignes n'intéressent en rien le public, et si dans une enquête on venait nous demander d'apporter des modifications aux haces, nous nous verrions dans la necessité de n'en tenir aucun compte, attendu que c'est un chemin de fer stratégique.

Ces raccordements nous sont indispen-Jables, et je ne saurais hop le répéter, ils n'intéressent pas les populations. En temps ordinaire, ils seront fermés à la circulation, et ne seront utilisés que suivant les besoins de la Guerre. Au point de vue de l'intérêt privé, ils n'existent pas.

Reste la 2º question, celle du tite H de la loi précitée, qui a trait à l'expropriation proprement dite. M. le Moinistre de la guerre n'a jamais entendu vouloir passes outre, et les intérets des particuliers sont sauvegardés

dans la circonstance.

Jermettey moi, Messieurs de terminer par un mot pour bien préciser la question praint un mot pour bien préciser la question on a fait, il y a guelques années un travail important en completant les lignes de l'itry le François à Lérouville. Bien que ce travail ait un caractère militaire, on a procédé a une enquête, parce qu'il y avait des intérets particuliers d'engagés. Il y a en des modifications dans les tracés et dans les dispositions des gares, et il fallait, en conséquence, que les propulations fussent consultées; on n'au rail pas pur passer outre au titre I.

J'ei il n'y a pas d'intèret civil d'engagé dans la question, de sorte que si on avail voulu pousser la chose à l'extreme, prendre ce havail comme étant exclusivement militaire, comme cela s'est déjà fait, on n'amair mems pas besoin d'une loi.

Meine pour l'expropriation!
Mene pour l'expropriation! C'est une

question d'espèce.

Opre de passerait il dans ce cas? La dépense derait supportée par le budget de la Guerre. On appliquerait l'article 95 purement et simplement.

Pourquoi M. le Ministre de la Guerre n'a t il pas signé ce projet de loi?

Dans l'intérêt du Cresor, car comme se vous le disais, si on fait application de l'Art; 75, le travail sera entièrement à la charge du département de la Guerre, tandes qu'en concédant ces lignes au moyen d'une loi, e

M. Colain M. letolonel Gonse

M. Colain M. Le Colonel Gonse

M. le Président

M. Le Colonel Gonse

la dépense sera partagée entre la Compagnie ell'Etat. M. le Colain M. le Colonel Gonse C'est un emprunt. Il y aura à la charge de l'Etat 3.055.000 fs, el au compte de la Compagnie 1.264000 ft. De plus celle ci dera tenne d'entretenir ces lignes. To on agistail autrement, be tout Tortirail des Caisses de l'Elas es les frais d'entretien viendracent grever d'autant le budger de la Guerre. La formule que nous avous cherché à appliquer consiste donc a diviser la dépense en deux parts. U.le. Presiden Mes sieurs, vous venez d'entendre les explications fournies par M. le Colonel Gonse; avez vous d'autres observations à présenter. M. le Col-Meinadier Tour faire des études, M. le Ministre de la Guerre à du faire proceder à des releves de terrains de projet n'a vraisemblablement pas ele élabore sans documents. On a forcement un plan parcellaire qui a permis d'évaluer la dépense. M.befol Gonse Les évaluations ont été faites tres largement. On a du cependant prendre le plan des M.l. Col. Meinadier terrains. Ce soul des voies ajoutées à des voies M. Colain déja existantes. U. l. Président Vous ne douter pas, Colonel, des dispositions de la Commission qui est toute prête à donner satisfaction au Gouvernement; chaque fois qu'il fait appel au Parlement

pour les besoins de la défense nationale, il est sur d'étre entendu; mais nous ne pouvous cependant accepter ce procèdé qui n'est pas légal. Vous n'exécutez ni les prescriptions de la loi de 1841, m'celles de la lor'de 1870.

1. le Président 1. Gerras.

Le décret de prise de possession et d'expropriation est toujours pris après la concession. Ce n'est pas la loi; c'est une habitude mauvaise, absolument contraire à la loi La loi du 27 fuillet 1870 dit que pour les travaux de chemins de fer dont le parcours est inférieur à 20 Kilomètres un décret suffit, mais elle ajoute que ce décret doit etrerendu

M. le Col! Gonse

préalablement et après enquete.
On ne le fait jamais ainsi. Pour la ligne de Bricon au raccordement de Chaumont, la loi a été votée le 20 juin 1889, et le décret a été rendu le 20 juillet, soit un mois après

M. Waddington

Pourriez vous nous dire ce que contient ce décret ?

4. le Col! Gonse

Hest ainsi conçue:

Le Grésident de la République Française, Jur le Rapport du Meinistre de la Guerre, Vn la loi du 3 Meai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique;

Vir les dispositions exceptionnelles des articles 65 et Suivants de la dité loi;

Considérant que pour la construction de deux nouvelles voies à établir parallélement à la ligne de Paris à Mulhouse entre Bricon et le raccordement de Chammont, il y a lieu d'acquerir diverses parcelles de terrain situées sur le territoire

des communes de Bricon, de Buxières les Villiers, et de Villiers-le-Sec (Haute Marne, telles qu'elles sous figurees par des tembes roses sur 7 plans parcellaires visés le 6 fuiller 18 tg parle Directeur du Genie de Cangres, et designées dans 3 elats parcellaires à l'appui, le tout ci-annexe; Considerant en ouke qu'il y a urgence à prendre possession des parcelles de terrains dont il s'agit; Decrete Ott: 15 - L'acquisition pour le Tervice militaire des parcelles de terrains sus mentionnées est déclarée d'utilité publique. Ctr. 2. - Le Miniske de la Guerre est chargé de l'execution du présent decret. Fait a Paris, le 20 Juillet 1889. Ligne': Carnot. M. C. Président. U. le Moinistre de la Guerre a pris son decret après le vote de la loi; c'ess irregulier. 4. Colain Je constate que dans le projet relatif au chemin de fer de Bricon, il existait 4 un plan parcellaire, et que dans le projet don't nous nous occupous il n'y en a pas. U. l. Président Mile Ministre de la Guerre a voulu haiter directement avec la Compagnie de l'Est; il n'a pas rempli les formalités exigees par M. Edonard Willand Quel peut être l'intéres de la Compagnie de l'Est? De l'avis de le le Ministre les voies Seront fermees en temps ordinaire et ne Seront ouvertes qu'à l'heure de la Guerre. Il n'y avait peut the pas besoin de s'entendre avec la Compagnie. M. le Col. Gonse C'est le même cas que pour Bricon.

frécisement en vertu des conversions de 1883; elle n'y tenait pas, car elle savait her bien que cette concession l'obligerait à prendre à sa charge tous les frais d'entretien, et qu'elle enherait dans la dépense de premie établissement pour une somme de 1.2 64000 fr. C'est une façon de diminuer la dépense.

L'est une façon de diminuer la dépense, Four le raccordement de Bricon, la formalité a été remplie un mois après le vote de la loi; c'est un délai très court pendant lequel il ne me paraît pas qu'on ait pu faire le havail du plan parcellaire, mi la mise à l'enquête j'en tire cette conclusion que le

travail était fait avant le 20 fuillet. Pourquoi ne voulez vous pas procéder en conformité du texte de la loi; faire l'en quele parcellaire d'abord, obtenir le vote de la loi ensuite.

Cela nous retarderail trop. La Compagnie metha des mois à établis les plans, et M. le Moinistre insiste parce qu'il y a urgence. Vous ferez l'enquête avant au lieu de la faire après; nous ne nous occupous pas de Javoir si c'est la Compagnie ou le Ministre de la Guerre qui la fera. Ce à quoi nous tenous, c'est que cette formalité soit remplie avant de demander au senat d'adopter le profét de loi.

Tersonne ne demande plus la parole?. La Commission va délibérer, et nous vous ferons connaître, Colonel, les décisions qu'elle aura prises, afin que vous puissiez les transmette

M. Couber.

4.6 Col Gonse

M. Loubet.

4. l. Président

à Me le Ministre de la Guerre, aujourd'hui Au nom de la fommission, je vous remercie des explications que vous avez bien voule lu donner. Mo. le Colonel Gouse de retire. M. le Président Vous avez entendu, Messieurs, les explications de Me le Colonel Gonte, données au nom de M. le Ministre de la Guerre. Hy a la une irregularité dont nous ne pouvons pas prendre la responsabilité M. Perras Je suis d'avis que nous ne pouvous passer outre. Avec la constatation que nous transgressors les prescriptions de la loi, je n'accepterai pas de faire le Rapport. M. Colain. Le précédent invogue ne nous couvre pas, il prouve au contraire que l'enquete parcellaire était faite avant le vote de M. Perras Il de peut que la question soit soulevee à la hibure. Il s'agit de savois si dans la circonstance on doil de conformer à la loi de 1841, ou si on peut renoncer à l'enquete préalable. Il ne faut pas qu'on puisse dire que la loi a été violée et que la Chambre des Deputés ne s'en est pas aperçu. Il me parail nécessaire d'éviter cette discus. Tion en restant dans la légalité. Me le Président Tour resumer, que proposez vous, Monticar le Rapporteur! Me Perras. Je demande l'ajournement pour

M.l. Président.

m

permethe à M. le Minishe de la Guerre de prendre un décret deprise de possession d'urgence. Tous avez entender, Messieurs, la proposition d'ajournement. Je la mets aux voix. La proposition d'ajournement est adoptée.

M. le Grésidens

Conformement à la décision de la Commission, je vais prier M. le Ministre de la Guerre de vouloir bien prendre le décret et de faire proceder à l'enquete parcellaire.

La seance est levée à 3 heures.

Le Président. Le Secrétaire

Seance du 4 Mai 1893.

Trésidence de Me. Cochery Sont présents: MM. Edouard Millaud, Vice Président, Terras, Decauville, Haulon, Chardon, Envinet er Gomot.

La Seance est ouverte à Theires 10.

M. le President

Me Perras

La parole est a'M. Terras, pour la lecture de Son rapport sur le projet de loi relatif au Chemine de fer de broyes-Treize. donne lecture du rapport.

M. le Président La Commission est elle d'avis qu'il y a lieu de faire insérer le décret de prise de posses. Tion d'urgence dans le rapport Il est décidé que ce décret sera imprime el joint comme annexe au rapport Le rapport mis aux voix est adopte, et Me. Terras estautorise à le deposer sur le Bureau du Tenal, à la Seance de ce jour. Il est entender que M. le Rapporteur, au nom de la Commission, demandera l'ingence lors de la discussion en seauce publique. M. le Président Messieurs, nous avons à l'ordre du jour deux nouveaux projets de loi, tous deux concernant les départements de la Charente et de la Charente Inferieure. Le premier projet a pour objet l'incorporation dans le reseau d'intérel general du chemin de fer d'Intéret local de Barbezieux à Chaleauneuf. Le rapport de la thambre pretend que c'est une bonne operation cette ligne, d'environ 19 Kilom, el qui conterail a't' Elat 357000 ft, donnerait, dit el, un rendement mojen de 18200 panes par an. je serai remarquer qu'il y a une tendame à incorporer les chemins de fer d'intérêt local dans le réseau d'intéret general. La question mérite d'être examinée. Sur la proposition de Me, le Président, Mé. Envirol est nommé Rapporteur de ce projet de loi.

Möle President

Le Second projet a pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement, dans les départements de la Charente et de la Charente diférieure, d'un chemin de fer d'intéret local, à voie d'un mêtre de largeur entre les bords des rails, de Rouillac à Meatha.

Guelgu'un demande til la parole Sur ce projet?

Je demande à la Commission la permis sion de lui présenter quelques observations. Un Cuvinot à la parole.

Sommise avec celle qui est intervenue dernie rement pour le Chemin de fer de Saint fean d'Angily à Civray, et qui a été voté par le sénat, sur l'avis favorable de notre honorable Collègue, M. Brossard, j'ai relevé des divergences qui ont à mon avis une certaine importance.

Les conventions dont il est question ont été passées toutes deux avec la même Jociété. La Compagnie des Chemins de fer départementain l'une par le Ministre des bravaux publics. L'autre par le Préfet du Département de la Charente Inférieure

La durée de la concession est, à un jour pris, la même dans les deux cas. Pour le projet dont nous sommes saisis, il s'agit d'un Chemin de fer d'intéret local; pour celui qui a été voté il s'agissait d'un Chemin de fer d'intéret général

Ce qu'on a voule, c'est de constitues un réseau en concédant à une même société

M. Cuvinos.

Me. le President Me. Cuvinot

les chemins de fer d'intéres local et les chemins de fer d'interet general de la région. Je vais mettre sous vos yeur les deux conven tions et vous indiquer les différences que j'ai constatees 1: la convention qui vous est soumes dil: = Par contre le département accorde à la Compagne une subvention fixe, payable pendant toute la durée de la concession, fixée à quatre francs quinze centimes pour cent (4.15%) du Capital de premier établissement, y compris la prime d'économie s'il y a lieu. Dans la convention qui a été votee, il n'est question que de quake pour cent (4., %) 2. Dans le projet concernant d' Jean d'Angély, je houve : Il sera (Le compte des dépenses de premier établissement) à dater du meme jour, majore à titre de prime d'économie, de la moitie de la différence entre le montant des dépenses réelles de premier établissement et le chiffe maximum Kilométrique de soixante quatorre mille pancs prem pour ces depenses. Je rappelle en passant que nous avons N reconnu que c'était là une bonne disposition 1 Le nouveau projet dit: Il sera du meme jour majoré, à titre de prime d'economie, des six dixièmes. Dans le projet déjà voté, il en dit: Ce compte de premier établissement comprendra: C. Quatorre pour cent (14 %) du montant des dépenses porties en compte, en execution des deux paragraphes qui précédent, pour lenir compte à la Compagnie de ses fais generaux et dépenses d'arministration centrale de l'interet et de l'amortissement des capitaux. . Ce quantum sera réduit à doure pour cent (12, %)

pour les travaux complémentaires après la mise en exploitation.

fait bien mention de cette somme de 14. To, mais on n'y retrouve plus la réduction à 12. To dont il vient d'être parlé.

Je ne comprends pas ces différences, je m'explique cependant comment on y a été amené. On a négocie avec la Compagnie des chemins de fer departementaix par l'entremis du Préfet pour le chemin de fen de Rouillac a'Matha, et par l'enternise du Meiniste des bravaux publics pour celui de Saint Jean d'angely; de la les différences que je viens de Signaler ente les deux conventions. Il est regrettable que le Ministre n'ait pas fait dis paraître ces différences dans l'intéret du

Il n'y a pas de raisons pour aggraver des devis d'exploitation.

Je n'en vois pas.

Messieurs, dans ces conditions, je prense qu'il serail nécessaire de demander à M. le Ministre des bravaux publics de vouloir bien de rendre au sein de la Commission pour répondre aux observations qui viennent d'être présentées.

Je suis de cet avis. hous ne pouvous pas accepter de faire le rapport avant d'avoir obtenu les explications de Mo. le Moinishe Je convoguerai la Commission lorgue M. le Minishe des bravaux publies m'aura fait connaître la date à laquelle il lui sera possible de venir.

M. Edouard Millaud

M. Crivinol M. le Président

M. Cuvinol

us M. l. Président

Je crois que Me. Cuvinol est tout désigné pour faire le rapport La commission nomme par acclamation M. Euvinos rapporteur du projet de loi relatif au chemin de Rouillac à Matha La Seance en levée à 2 heures 35. Le Président. Le Sevilaire. Seance du 1º Juin 1893. Présidence de M. Edouard Milland, Fice President Sour presents. M. M. Pradal, Louber Perras, Edais, Angles, Haulon, Chardon, Guinos, Gomos La Seance est ouvertee à 3 h 30 M. le President dit qu'el a convoqué la Commission pour examiner le projet de loi relatif à la reduction des farifs de chemins de fer ence qui concerne le transport des fourrages destinés à l'alimentation du betail, projet de loi que M. le Ministre des haraun publics vient de deposes dur le bureau du Ténal, et qu'il désirerail voir voter aujourd'hui. Après communication de l'exposé des motifs, donnée par son Président, et un echange d'observations entre les membres présents, la commission désigne M'Édouard Willand pour presenter un rapport verbal

L'adoption. Me Couvinol L'art; 2 du projet de loi présenté par le Gouvernement est amsi conqui a Il est pris acte de la deliberation en date adu 24 Aout 1892, parlaquelle le Conseil general ude la Charente déclare abandonner à l'étal tous A des droits dur le Phemin de fer de Barberieux à At hateauneuf, en vue de son incorporation dans ale reseau d'Intéret generals & En consequence, l'Etal payera chaque dannée, pendant enquante ans, au déparchement de la Charente, une annuité egale à acelle fixée dans le traiteapprouve par le Ministre ade l'Interieur, en oue de l'emprunt que le Adépartement dera autorise à realiser pour le Epagement du prix de l'achal Stépule dans la aconvention passée entre le département et la Monpagnie concessionnaire, le 2 Octobre 1891. Uta dite annuite à la charge de l'étal ne pourra ad'ailleurs excéder la somme de 12,500 francs," a Il dera pourver au payement de cette annuité han moyen des crédits qui deront mis à cet Weffet à la disposition du Ministre des Cravaux upublics in C'est pour éviter cette annuite que la Chambre des Députés à décide, et que je propose d'effectuer le payement, en une Seule fois, de l'indemnité qui a été fixee par le Conseil général de la Charente à la Somme de 25 7.000 francs. Me le Président Tersonne ne demandant la parole, je mets aux voix les conclusions du Kapport. Les conclusions dont adoptées -

M. le Président

Me. Omgles

M. Cuvinol

Me le Président

Me. Cuvinol

Le Second projet à l'ordre du jour est celuie relatif à la déclaration d'utilité publique de l'établissement, dans les départements de la Charente Inférieure, d'un chemin de fer d'interet local à voie d'un mêtre de la geur entre les bords intérieurs des rails, de Rouillac à Meatha.

donne lecture du tapport dans lequel il reproduit les observations présentées par lui dans la Seance du 4 Mai dernier et concernant les divergences qu'il a relevées enhe la convention intervenue pour le Chemin de fer de Rouillac à Matha et celle intervenue pour le Chemin de fer de Civray.

Il est regrettable qu'on n'ait pas pur obtenir l'uniformité dans ces deux conventions. Cela est facheux en effet j'ai présenté ces

observations dans le rapport afin qu'on ne fuisse invoguer ce qui s'est fait comme un

precedent.
Il est difficile, je crois d'aller plus loin que ce que je propose, nous empiéterions sur les droits de l'Étal. Or l'Étal n'a pas dans cette question assez d'intéres matériel pour s'opposer à ces conventions. Ce n'est qu'une question de bonne administration.

Des observations teront probablement toulevées au Sujet des primes d'économie l'oudrier vous avoir l'obligeance Me le Rapporteur de relire le passage qui a hait à cette question. donne lecture du passage de son rapport

concernant les primes d'economie, et qui etablit que dans le projet de loi relatif au chemin de fer de l'Jean d'Angely cette prime est des 5/10° de la différence enhele montant des dépenses réelles de premier établissement et le chiffe maximum kilométrique, et que dans le projet de Rouillac à Matha elle est des 6/10°, Soit 1/10° en plus, à l'avantage du concessionnaire, qu'une seconde prime d'économie est accordée dans le cas on l'application des formules fait ressorter un chiffe de depenses d'exploitation superieur au chiffe des dépeceses réellement faites parla Compagnie, et que cette prime est, dans le projet de d'Jean d'Angely de la 1/2 de cet excédent, et des 2/3 dans celui de Meatha.

On ne voit pas la raison de ces différences.

Fajoute que le Conseil d'État a présenté des observations dont il n'a pas été tenu compte.

Il semble que le Ministre des bravaux publics aurait du dire au concessionnaire que la concession des lignes d'intérêt général que lui derait accordée que s'il obtenait l'unification des clauses auxquelles je viens de faire allusion. Il résulte de ces faits que nous sommes en présence de dans conventions passées avec la même Compagnie, intéressant les mêmes départements et contenant des conditions différentes. Je dis que M. le Ministre des bravaux publics aurait du intervenir pour obtenir l'unification des formules.

M

M

Mais à mon avis il suffit de faire des réserves pour faire voir que la Commission an Ministe des Eravaux publics, la Commission ayant houve la dépense hop élevée.

U. Heaulon.

La parole est à M. Haulon, Rapporteur. Messieurs, j'ai'l honneur de vous rappeler les conditions dans les quelles ce projet a été Soumis à la Commission le premier devis J'elevail à 3.664.000 panes, soil 366 400 panes par kilomete. Tous avez, avec raison, houve cette dépense excessive, et décide d'entendre M. le Moinistre des Gravaux publics qui a promis d'examiner à nouveau la question, et qui dans rien préciser, a déclare qu'il comptait arriver à réduire densiblement la dépense.

D'accord avec note honorable resident f'ai ecrit, à la date du 23 Mears derniet, au Ministre des travaux publics la lette Tuivante:

a Monsieur le Ministe,

« Comme suite à l'entretien que vous avez den hier avec la Commission des Chemins de « fer, et en son nom, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir:

« l' faire modifier ou réviser le hacé projeté du « Chemin de fer de Valdonne à la Barque Frede, & de façon à réduire les dépenses excessives du

a projet qui nous est soumis.

At demander au Conseil General des Bouches da A Rhone une subvention Supplementaire de 4 j à 8000 francs par kilomèhe, afini de ramener I da participation aux dépenses à 20000 francs Whar kilomete, cheffe generalement offert par les a departements qui'de houvent dans les conditions « des Bouches du Rhone.

1 3: engager de nouveaux pourparlers avec la « Société des Charbonnages pour la cession de Il tronçon du Chemin de fer d'Aubagne a & Tuveau. Ti la cession d'effectuail à un pris « modéré, il y aurait peut che quelque avan-" tage à haiter, car on eviterait la constinction « des deux funnels dont la dépense est évaluée aplus d'un million. De ce chef il y aurail ume grosse économie et, si des charges que 4 nous ne pouvous prevoir ne la réduisail & pas dans une large mesure, il derail bon kd'en tenir compte. « Lorsque le hacé du Chemin de fer de Valdome « à la Barque Fuveau modifie ou revise dans « certaines de ses parties; quand le département ades Bouches du Phone de dera engage a payer " une subvention supplementaire et enfin Eguand vous saurez ti l'on peut d'accorder avec « la Société des Charbonnages, vous voudrez trans. Umethe le dossier à la Commission avec vos a propositions. Elles teront examinees avec & bienveillance et taus perte de temps. Verillez agreer, Mousieur le Ministe, la « nouvelle assurance de ma considération \* hes distinguée.) Le 3 juin, j'ai reçu de M. le Ministre la réponse dont j'ai l'honneur de vous donnes tecture: « Monsieur le Tenateur, & Far voke lette du 23 Mears dernier, vous 1 m'avez fait cornaine qu'après avoir examine « le projet de loi relatif à la declaration d'utilité « publique du Chemin de fer de Valderine à

4 la Barque Tuveau, la Commission des « chemins de fer demandail: « 1º que le trace de la ligne fut revise, de manière Ka réduire les dépenses; 4 2 Que le Conseil Général des Bouches du Rhone « d'engageal à fournir une subvention de 7 à (18000 frames par kilometres; « 3: Que des pourparles fussent engages avec la Il Tociété des Charbonnages en vue de la cession du « tronçon du Chemin de fer de l'embramhement a industriel de cette Société. « J'ai immediatement preserit une instruc A tion complementaire dans ce dens, et j'ai « l'honneur de vous en faire connaître les 1 résultats. « Ence qui concerne la revision du trace, il « resulte d'une nouvelle étude faite par les «Ingenieurs de l'Etal; 1, que les prix indiques adans l'avant projet doivent the revisés et ague les estimations primitives dowent etre « réduites de 380,000 panes environ, 2i que al'élevation du maximum des déclivités de 1 20 à 25 millimetres par mêtre permettrail A de réaliser une économie de 126000 francs, Il tout en evitant d'adopter le maximum de « déclivité sur les courbes de rayon très réduit; « enfin que sur certains points le hacépourrait « etre amélioré et qu'on pourrait réalises Il quelques autres économies " En somme l'evaluation prevue à 4. 4.9 vo. o copanes, non compris le materiel 4 wulant peut the abaisse ( Jaus chances d'erreus) 1 a \$ 66000 panes

" Cette estimation est faite dans l'hypo-" These où le hace n'empremberail pas & Vembanchement des Charbonnages. Or on & pourrait realise de ce chefine autre « économie. & Des pourparlers out été engages avec la « Compagnie Consessionnaire, et celle ci a « propose, par lettre, de ceder la ligne moya, « nant un prix ferme de Cent mille pans, 4 Jour les conditions surrantes. 14 Le materiel de la voie terait remis à la & Compagnie qui chablirait un embrancheu ment au siège de l'exploitation sur la Il voie principale. & La construction du Chemin de fer derail « conduite de telle manière que l'exploitatio. « des Charbonnages aux puits Castellane ne « Soil Jamais suspendue par suite d'impor-« Sibilité d'enlevement des charbons, a moins & d'autorisation de la Compagnie des Charbonnages. « Les Ingenieurs de l'Étal evaluent à 50000 « panes la dépense du matériel de la voie, de « sorte que la dépense afférente à l'embranche ament attendrail 150000 panes. En admet « fant que des leductions ne puissent être & obtenues sur ce chiffe, l'economie d'un « hace a'l'autre serait de 460000 panes; « l'evaluation après le rachat de l'embranche. ament des Chaibonnages pourrait encore che « reduite de 310000 francs et ramenée à « 2.350.000 panes. Enfin dans la dernière tession, le fouseel «General des Bouches du Rhone a vote une

A Subvention supplementaire de 70.000 pans 11 pour l'ensemble de la ligne, ce qui représente a 7000 panes environ par kilometre ausi que « le demandail la Commission. 4 J'ai'l honneus de vous adresses copie de « la délibération du Conseil General, et je vous « prie de vouloir bien donner connaissance « des lenseignements contenus dans la présente 4 lette à la Commission. « Agrées, Monsieur le Tenateur, l'assurance « de ma haute considération. K. Le Meinistre des travaux publics. Nigne: Viette. Voici quel est le texte de la délibération du Conseil General: " Contrail du Proces Verbal des délibérations « du Conseil General des Bouches du Phône. Teance du 13 Arrie 1893. Ligne de Valdonne à Fuveau Messicurs, en 1881, a' la dession d'Arril, « le Conseil général prenait à charge l'acqui « Sition des terrains pour la construction du "chemin de fer de Valdonne à Fuveau. " La Commission Tenatoriale appelée à 11 Statuer sur le projet de déclaration d'utilité 14 publique de la dite ligne, demande avant « de de prononcer que le Conseil General, en outre le des demandes d'acquisition de terram, vote Il une subvention de 8000 pares par kilomètre Il d'importance de la ligne projetée, son utilité, " les dervices qu'elle rendra aux pays haverses, L'actuellement prives de voies de communication

& rapides, la decision que vous avez déjà puse, " fort que vohe Commission est d'avis de 4 faire conveau sacrefice pour doler note « departement de 10 kilomètres de chemme de & fer de plus. Du reste la depeuse d'acquisition " de terrain et celle qu'on vous demande porterant « la dépeuse du département à 25000 pancs « par Rilomèhe lorsque le pris de revient du « Rilometre est payé à 300000 pancs saus « garantie d'intéret, lequel reste à la charge 11 de l'Etat. « En conséquence nous vous proposons de & voter une domme de jo ooo francs et de « decider de l'inserire au chapitre 18 du « budget de 1894; c'est à dire une subvention « de 7000 francs par kilomètre. « Ces conclusions son dogrees.)) La Commission est elle d'avis de deman der a'Me, le Minishe des travaux publits en hacé definitif et un devis estimatif nouveaul On pourrait, je crois, J'en rapporter à ses declarations et lui laisses le soin de haiter avec la Société des Charbonnages pour le lachal de son embranchement. M. Colain Me. Heaulon Quel est l'intérêt de ce rachat? D'après la lettre du Minishe, on realiserait de ce chef une économie de 310000 pancs. Me le Président Il résulte de ces faits que les prévisions de la Commission de sont realisées, et qu'il ya hen de legretter que le Minishe des travaux publies ait déposé sur le bureau du Senat un projet dont le devis avail été acessi

penetudie. M. Angles En effer, cela est regrettable, mais je peuse qu'après avoir pris acte de ces choses, la Commission focul adopter le projet M. Haulon Dans ce cas nous pourrious approuver la convention, Sant à faire des réserves dans le rapport pour les modifications es les économies promises. M. Merrel Il serail bon qu'il soil dit dans le rapport que l'étude de ce projet a été faite d'une façon hop légère, et exprimer les regrets de la Commission Constatons les faits seulement, Laus M. Waddington M. le Président Il suffira de les souligner légèrement. M. Brossard Il y a lieu de signaler cette economie de 800000 francs, mais il ne fandrait pas le faire hop dentir à l'administration. M. Louber Eneffer, L'nous insistons trop, elle pourrait, site meme cas se presentail, d'ingenier à nous prouver qu'il n'y a pas d'economie à realiser. M. Colain Il n'est pas admissible que nos observations penssent avoir ce résultat. M. Louber Je ne veux pas affirmer que cela Le passerait airisi, mais se repete que si on proclamail hop have ces fails, l'administration serail incitée à agir comme je l'ai dil. Me.le Presiden Le succès de la Commission dans ces conditions doit suffire. - La Commission décide que Me, Heavelon est autorise à faire tou rapport

M. C. President

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi relatif au rachat par la Compagnie Faris Lyon Méditerrance du Chemin de fer d'Arles a Jaintlouis du Rhône.

Ce projet n'a pas été imprime, mais comme cela s'est déjà fait, pour gagner du temps, j'ai demandé à M. Brossard de vouloir bien examines le dossier.

1. Brossard

j'ai en effet examiné le dossier; il ne contient ges'une seule pièce: C'est l'avis du Comité consul tasif des Chemins de fer Cela n'est pas sufférant. J'ai cherché à me rendre compte de la situation et voice ce que fai trouvé:

Vous savez Meessieurs, que ce chemin de fer a été construit après l'ouversure du Canal pour methe Saint souis du Rhone en communication avec le Paris Lyon Moediterranée, par Arles. Il a été concédé à une première compagne qui a fait de mauvaises affaires et qui l'a cède à une seconde compagnie, "La Compagnie nouvelle d'Arles à d'houis du Rhône"

M. le Président M. Brossard

Elle ne l'a jamais exploité

En effet, avant l'achevement des travaire, elle s'est entender avec le Paris Eyon Mediterrance pour l'exploitation, à une condition orièrense: le minimum des pais d'exploitation, 500 ofranc, par Rilometre.

D'abord les recettes n'ont pas été brillantes; en 1887, la première année, elles out été de 1900 francs; en 1888 elles out atteint le chiffe de 1630 00 francs, en 1889 celui de 206000 franç, et en 1890 elles arrivent à 238000 francs. Au début il y avait de ficit; aujourd'hui l'exploi-

tation donne des benefices. A cause du Capital considerable enjagé, la Compagnie d'Arles à d'Louis qui a haité a forfait (5000f. par Kilom! Subit des pertes et voudrait ceder défibilivement la ligne au Paris Lyon Mediterrance. Celuici consent à la reprendre pour 3. 500.000 panes. La Compagnie a donc toumis un projet de convention au Ministre des fravaux publics qui l'a ratifie. Ti on tient compte de ce qui d'est fait, des recettes, on reconnaît que le prin de rachat qui, en calculant l'amortissement à 4.60%, represente une somme de 115000 panes par an peut the vensiblement diminue; la ligne donnant, comme je viens de le dire, des benefices, le compte de garantie n'aura à supporter que 2/000 pile moment. Les avantages sont incontestables pour le public, eneffet l'application des farifs de la Compagnie cessera ipsofacta et sera remplacée par celle des farifs du Paris Lyon Mediterrance qui sont beaucoup plus avantagens. Il y aura en tout cat accroissement de M. Loubet la charge de l'Etat. M. Brossard C'est là la guestion à examiner, on pretend que les recettes d'accrochord constant ment; le fait est mons que certain. U. Louber Il fandrail davoir aussi di la Compagnie Paris Lyon Mediterrance ne dera pas tentée de faire des havaux complementaires. Me Brossard Elle en a déjà fait, mais pour le compte de la compagnie d'Arles à L'houis. Elle

connaît très been la legne et est bon juge de Lavoir di'elle vant 2.500 000 francs. M. Cuvinol. Je suis plein de respect pour le Comité Consultatif des Chemins de fer, mais je ne dache pas que le cas qui nous occupe soit de La compétence. C'est le Conseil Général des Ponts er Chaussées qui doit che consulté, et je demande que le dossier soil remoje au Meinistre des travaux publies avec prière de demander l'avis du Conseil. Hy a certainement confusion et nous 4. Waddington avons peut che toit de discuter Laves avoir de dossier. Il doil y avoir certainement d'autres documents. Il est incontestable que ce rachat représente des avantages au point de une du trafie. M. le Président En l'absence de dossier, je pense qu'il est inutile de prolonger la discussion. U.Brossard voudra been J'entourer de tous les renseignements dont il a été parlé, et s'entendre avec M. le Directeur des fremins de fer, en lui indiquant l'utilité de prendre l'avis du Conseil General des Ponts ei haussées - Rien autre n'étant à l'ordre du la déance est levée, à ? heures. Le Président Le Secrétaire.

Es. Millang Chappy

Séance du 22 Juin 1893 Trésidence de Mé Cochery, Sont présents: U.M. Loubet, Col Meinadies, Anglès, Haulon, Brossard, Chardon, Cuvinot. La Seance est ouverte à 1 houre 10 U. le Président La parole est à Mo. Haulon pour la Lecture du Rapport sur le projet de loi relatif au Chemin de fer de Valsonne à la Barque Five, Je dois dire tout d'abort que dans ce lappour il est donné datisfaction à toutes les observation, qui out été présentées à la Commission. C'asi une somme d'environ ? millions que nous economisons à l'Etal, M. Haulon M. le Président donne lecture se son rapport. M. le Rapportour avez vous en l'obligeance de soumettre cette rédaction a M. le Directeur M des Chemins de fer; il est inoispecesable qu'il en ail comaissance. hous ne pouvous adoptes le rapport avant d'étre biens certains que nous sommes d'accord. M. Haulon I'ai demande a' line mon rapport avant De voir M. le Directeur des Chemins de fer afin D'avoir l'opinion de la Commission di vous le desirez, je vais donner lecture de la lettre du Ministre des bravaien publics et de la deliberation du Couseil Général des Bouches du Rhone "M'Haulon donne lecture de ces deux documents, von copies our été inserver

an Proces Verbal de la Seauce du Ce Juin "

M. le President

Correspondance, il n'y a pas de proposition ferme. Le Ministre dit que les Ingénieurs de l'Etat estiment qu'on pourra réduire la dépense, que le mouveau tracé pourra donner une économie, que la Compagnie des Charbonnayes est disposée à ceder son embranchement, c'en quelque Chou, mais ce n'est pas suffisant.

hous ne pouvous vous autoriser à deposes le rapport dans ces conditions. Il nous foudait un projet révisé on tout au moins l'ancien projet régularisé par une lettre.

Oppnie les obsenations et Me, le Président

Ce qu'il fant demander, ce n'est pas un nouisa,
projet de loi, mais une nouvelle convention.

lorsque j'aurai vu M. le Directeur des Chemin,
de fer, je ferai connaître à M. le Président de
la Commission le résultat de notre entretion.

Alors seulement, la Commission pourra

Statuer sur le point de Savoir s'il ja lieu de
déposer le lapport. (Adhésion)

La Seance en levée à l'hernes.

Le Président

Le Secrétaire.

Me. Brossard Le Waddington

h. Haulon

M. lePrésident

Seance du 7 Juillet 1893, Tresidence de Me" Cochery. Sout presents: M. M. Fradal, Cuvinos, Haulon, Edouard Milland, Roger, Angles. M. le Ministre des Cravaux publics et M. le Directeur des Chemins de fer assistent à la séance. La deance est ouverte à l'heure 25. M. C. President 4. 6 Mornishe, nous avons desire vous entretenir de nouveau au dujet de l'affaire Valdonne. Il reste deux questions à examiner: La première relative à la subvention du dépar tement, que la Commission n'a pas trouvee suffi. Sante, la seconde concerne le rachal de l'embranchement de la Société des Charbonnages. Four cette dernière question, vous avez reponder a'M. le Rappor Seur que le Directeur de la Société vous a propose par lettre de ceder cette ligne au prin de 100000 fo, mais qu'il fait des reserves, et que la dépense 1 pourra s'elever à un total de 150000 fe, M. leell iniste Sur la premiere question, vous avez obtenue Satisfaction, le Conseil General des Bouches du 1 Rhone agant vote la subvention de Joso fo, par Retometre que vous aviez demandée Quant à la Seconde question, le rachat de l'embranchement de la voiche des Charbonnages, M vous vous rappelez, Messieurs, qu'on nous demandait 500000 f. Aufourd'hui, ainsi que vous le disait M. le President, nous avois la certifiede que le prix ne depassera pas 150000 f., y compris les frais de mise en chal

de la voie

Ce n'est donc qu'une question de rédaction.

Nous ne pouvons acheter saus voke approbation,

mais je crois qu'il ne serait pas fou de spécifies

dans le projet que nous sommes tenus de le

faire Jecrois qu'il serail dangereux de ne pas

laister cette question de coté.

Nous avons besoir d'être libres et de pouvoir dire à la société: si vous demandez un prix hop élevé, nous ne haiterons pas avec vous; se suis persuadé que dans ces conditions, nous obtiendrons encore des avantages.

La Société demande à ne céder à l'étal que les servains absolument indespensables à l'établis sement de la voie principale et fait des réserves au sujet des rails et des délais de construction. Il y a la un certain nombre questions à discuter, qui demandent une assez longue étude. C'est pourquoi M. le Ministre vous disait que nous avens besoin de toute note liberté d'action. Alors il faux ajourner le dépot du Rapport Il est préférable en effet, de donner le temps à M. le Ministre pour haiter avec la société.

Nous avons obtenu déjà buis des concessions. C'est à l'attitude de la Commission de Sénal qu'il faut les attribuer.

Nous ne pouvons accepter le dépot du Rappon dans ces conditions.

Mais puisque je prends l'engagement de Jane tout le possible pour amener la société à réduire sespiétentions.

Nous ne pouvous subordonnes un projet de loi à une convention absolument aléatoire.

M. le Directeur

M. Cerwinol M. C. President

02-

M. Edouard Millaud

M. Cuvinol

M. le Ministre

4. Cuvinol

il vant mieux dere à la vocieté que le Tenal repuse parce qu'il houve que ses exigences depassent la mesure. Que ferous nous, d'dans quelque temps, par Suite du refus par la Société d'accepter vos conditions, vous vous houvez obligé de venir nous demander de statuer sur la première Combinaison! M. Haulon l'hambe des Députés, avec les modifications proposées par M. le Ministre ou ajourner Loute negociation M. Edonard Milland Il faudrail tavoir di l'on pourra obtenis quelque chose pendant les vacances - Enquoi la dituation dera telle changée! M. Cavinol On saura alors tila tociété vent ceder son chemin de fer à un prix raisonnable M. le Minishe Ainsi que vous le disait M. le Directeur, il y a des questions de détail qu'il faut teure hei minutieusement. Je crois que la meilleure solution serail celle-ci: Statuer sur le projet qui vous en actuellement Soumis, et, si vous le desirez, je vous adresserai une lette dans laquelle / vous derai que le Ministre des Baraux public, espère, s'après des pourparlers déjà engagés, pouvoir comprendre dans le trace, l'embran Chement de la Société des Charbonnages, Ce qui permettrait de réaliser une économie noivelle d'environ 310000 ?. M. le President Ti nous nous presentous devant le Tenat avec Cette reserve, il se peut ges'il nous reponde; attender la fin des négociations.

M. Edouard Milland

La Commission a pensé qu'il étail plus avanta genx de se servir de cette ligne, c'est pour cela que nons avons demandé que l'affaire soit renvojee a'Me. le Moinishe avec prière d'étudier la question et de faire tout le possible pour obtenir des conditions favorables. hous ne pouvous change d'avis ni faire d'autres propositions.

La Commission va en délibérer et je ferai connaîte La décision a' M. le Meinistre.

l'ordre du four appelle l'examen du projet de loi concernant le Chemin de for d'Arles à Saint louis du Mhone.

La Commission demande, Mousieur le Minishe, que le dossier soit compléte, et que le Conseil général des Ponts et Chaussées soit appelé à vouver son avis.

Je ne puis commettre une incorrection de Ministère en organisé de manière que chacune de des Commissions à sa competence spéciale Jamais le Couseil général des Ponts et Chaussées n'à été consulté dans les cas semblables. Hexiste un comité consultatif des Chemins de fer qui est chargé d'examiner les questions de rachats, il est seul compétant, il à donné un avis favorable d'opération s'annonce dans des conditions ties avantageuses et je suis persuadé que nous convirons largement nos frais.

C'est la première fois qu'on nous présente un projet sans y annexer les documents pouvant éclairer la Commission sur la valeur de la

M. le Minishe nous dit que l'affaire est

M. le Président

. M. le Ministre

M. Crivinol

avantageure au point de vue du trafic, C'est très possible, et je n'ai millement l'intention de methe en doute des affirmations; mais pour propoder au dénat l'adoption de ce projet vous avons besoin de documents officiels. Conjours il y a en à l'appen de ces demandes de rachal an mones un avis hes explicite donne par Me le Directeur des Chemins de fer, avec une note contenant lous les élements d'appreciation, non seulement pour les pais de construction, d'entretien et de mise en étal de la ligne, mais aussi pour le trafic des marchandises et le hanspor des vayageurs, ce que a permis à la Commit sion de de prononcer en connaissance de cause. Me. le Mainistre Nous vous donnerous tous les documents que vous desirez. Je repondais, tout à l'heure, à une demande que me parait, au point de vue administratel, une heresie. Your n'avez famais en l'avis du Conseil General des Tonts et Chaussees en cette matiér. c'est toujours le Comité consultatif des Chemins de fer qui est consulté. Je le reprêhe je tiens à vote disposition tous les élements de calcul que vous voudrez bien me demander. M. Couvinol Il ya gunne jours nous avous en à examises un projer de loi concernant le rachal de la ligne de Barberieux à Chateauneuf; le dossie contenail la avis du Conseil Général des Ponts er Chaussées M. le Ministre A un autre point de vue ; M. Cuvinol Pardon, Mousieus le Ministre, au point de vue de l'exploitation et de la dépense. M. le Directeur Cela ne s'est jamais fait Je puis vous afirmer

la M. le Président

fu il n'a famais été consulté dans ces circustans la Commission va délibéres.

M. le Président remercie M. le Meinistre des bravaire prublics et M. le Directeur des Chemins de fer des explications qu'ils ont breis vouler donner à la Commission

M. le Président

l'affaire Valdonne jusqu'à la rentrée du Parlement!

4. Haulon.

Le département des Bouches du Rhone détine vivement que ce projet soit voté avant la séparation La Commission a obtenu sa sisfaction sur sous les points. Il serait préférable de d'en rapporter au Gouvernement en ce qui concerne l'embranchement de la Société des Charbonnages.

L. M. Crevinos

l'instruction n'est pas terminée; le Minishe vous a dit que la question a besoin d'être examinée minutiensement. A mon avis, nous ne pouvous déposer le rapport dans ces conditions.

M. le Président mer l'ajournement aux voix L'ajournement est prononcé.

M. le President

Nous reprenous l'examen du projet de loi concernant le Chemin de fer d'arles à d'houisdu Rhône

e . C. Curriot

eté multiples, mais famais, à aucun moment, on ne nous a hansmis l'avis du Comité consultatif des Chemins de fer

Je suis d'avis de reclamer energiquement

un dossier complet. M. Coubet. Il y a une question de principe très grave le Comité consultatif des Chemins de fer de place au point de vue de l'interet des populations, Ce n'est pas suffisant, ce que nous avous besois de savois. c'est di ce quel'on nous propose d'incorporer dans le réseau d'intéres général vant quelque chose. On ne nous donne aucun element d'appreciation Je trouve que dans cette affaire l'attitude du Gowernement est regrettable. M. Edouard Milland En principe on ne comprend pas hes bien que le Conseil Général des Ponts et Chaussées qui est competant pour donner son avis dans les questions de construction, nouvelles, qui's enqueent de boul ce qui peut interime le gouvernement et le Parlement ne puisse donner Ton avis dans les questions de la chats. Il est des cas, comme celui qui nous occupe, par exemple, où il ne derail peut the pas maurais d'innover. M. Cuvind Hy a aute chose. It le Ministre a dit que l'affaire était hes avantageuse, il a donne des chiffres à l'appeir de son dire. Mais le rachal auna pour effet de reduire les tarifs, quelle sera la representation de cette réduction? Il derait interessant d'étre fixe dur ce point. De plus, il est probable gir'el y aura des frais complementaires de premies établissement U. le President M. le Rapporteur voudra bien demander a'ell. le Ministre tous les renseignements propres à celaner la Commission. U Brossard Je demande, n'ayant pu assister au début de la cordéance, que la guestion soit bien precisee.

Sion décide, à l'innanimité des membres présents, que M. le Ministre des havaux publics sera invité par M. Brossard, Rapporteur du projet de loi relatif au Chemin de fer d'Olrles à S'hours du Phone à demander l'avis du Couseil Général des Ponts et Chausteis, et à fournir un dostrier complet contenant tous les éléments d'appréciation, tant au point de vue de l'intéret des populations, qu'à celui de la dépense complementaire de premier établissement, des frais d'exploitation et des recettes.

L'es tarifs de la Compagnie nouvelle d'Arles à St. Louis du Rhône devant été remplacés par ceur de la Compagnie Paris Eyon Méditenanie, il y a lieu de de préoccuper de la répercussion de cet abaissement de tarifs dur les recettes fectures.

M. Le Résident

J'ai reçu un dossier concernant le Chemin de for de Felletin a Ussel lette ligne qui a 46 Kilon. Contera environ 200 000 p. par Rilon. Ce n'est qu'une amorce et la ligne qui fera le prolongement contera 350000 f. par Kilomehe.

M. Edouard Milland dit gu'il ne peut se charger du Rapport, ayant été l'approteur du projet de loi concernant la concession de diverses lignes à la Compagnie d'Orléans. El est opposé à l'adoption de ce projet.

M. Loubet rappelle que M. Dethou a semande d'étre entender par la Commission.

Après un échange s'observations, la Commission décide que l'examen de cette affaire est ajourne jusqu'à la rentrée du

Farlement. 11. Roger est nomme Rapporteur. La Véance est levée à 2 heures. Le Président Le Secretaire Seance du 17 Juillet 1893. Tresidence de Me Cochery. Soul presents: M.M. Edouard Milland, Angles, Fradal, Brossard, Haulon, Roger, Waddington, Colain. La Jeance est ouverte à 2 heurs 5 M. le Président La première affaire à l'ordre du jour est celle qui concerne le Chemin de fer de Valdonne, on m'a demande avec instance de la faire revenir. La parole est à M. Heaulon. M. Haulon Je serais très heureun de voir la Commission de mettre d'accord pour demander au dénal de votes la declaration do utilité publique de cette ligne à laquelle le Conseil Géneral des Bouches du Rhone attache une he grande importance, et pour laquelle el la vote une subvention de 7000 f par Nous pourrious laistes de cote la question de rachal de la embanchement des charborinages, et nous en rapporter au Minishe des travaux publics qui a declare que pour obtenus des conditions avantagenses,

il avail besons de sa leberté d'action. Me le President Hespire en effet observir des concessions, mais il peuse que nous devous d'abord voter le projet de loi. Il Cuvind est d'un avis contraire, et m'a declare que di l'or adoptail cette solution, il combatt ail peut che le projet à la tribune.

> Après un échange d'observations, 4. C. President met d'abord aux voix l'ajournement - Il est repoussé M. le President met ensuite aux voix l'approbation des observations verbales de M. Haulon, Rapportens " adhesion.

Me le President Le Jecond projet à l'ordre du jour est celui du Chemin de fer de Felletin à Ilstel. La parole est à M. Roger.

M. Roger.

Il avail été décidé que cette affaire ne viendrant qu'après les vacances. Etant his occupé en ce moment je ne complais l'étudier qu'à la tenhée; mais nos Collègues des départements interesses agant insiste pour grinne Solution intervienne avant la Séparation des Chambres fai prepare un rapport qui condeit à l'adoption de projet de loi.

I. Edonard Milland Il y a une question préjudicielle: M. Roger, de Souvenant du Rapport que j'ai fait dur le projet de loi portant concession de diverses lignes à la Compo d'Orleaus, m'avail demandé de voulois bien examener le dossie du chemie de fer de Telletin a Wistel, et il avait été dit

que le rapport ne derait dournes à la lonnis. sion qu'à la terrhée du l'arlement. Dans le rapport que j'ai fait au mois de Mars dernier, concernant les lignes à correder a'la Compe d'Orleans, il était dit: "Mais l'exentualité laisse le Couvernement like de choisir l'herre de l'execution suivant la dituation des finances de l'Étal, des Comptes des Compagnies et du budget des départements dont les subrentions ont été acceptées. La déclaration d'utilité publique ne pouvant été prononces d'ailleurs faux l'assentiment des deux chambes, et aucune ligne enteprise sans une determination rigoureuse des crédits, au moment de la discussion. du Budget .>> Eh bien, je me demande di l'heure ast bien choise from venur nous demander de declares l'utilité publique du chemin de fer en quertien, Li l' Et al de nos finances le permet. a l'époque où les concessions ont éte voless, nous étions en presence d'en compte de garantie qui d'elevail à 8 millions, aujourd'hur el Si elève à 13 millions. La Compagnie d'Orléans Recormant elle même qu'elle n'est pas dans un stat his prospere. On nous parle des subventions des départements interesses, mais de on compare co qui a et fair pour certaines lignes, on trouve qu'il y a de, départements qui de sont improsés de plus grando Jacrifices. In nous dit que cette ligne rendra des Services, qu'elle constituera le chemin le plus court enhe Nantes, Bésiers et le pour de Cette, je

Toit au moins aussi interessante Tourquei commencer par celle là. M. Roger Les documents que j'ai houves dans le dossier m'ont para duffisants pour explique l'estelete de cette ligne. Ti l'on prevoit des difficultés, il faudrait demander à M. le Minishe des travaux publique de voulois bien denner des explication, à la Commission. Mais comme nous somme, à la veille des vacances, cette décition équirandrait à l'ajournement. Je envis que M. le Mainishe tient à l'adoption de ce projet qui se presente dans de formes conditions. Les Chambres consultatives on donne'un avis favorable Dans la Creuse, depuis que des Chemins de fer ont ête crées. el qu'il a été possible d'apporter des clements calcaires dans des tenams granitiques, on est arrive à tipler la valeur du tol. Il y a la evidenment un developpement de la richesse publique qui interesse les popu lations que ces lignes haversent. La ligne de Telletin à Ustel Sera la Jource d'un inprobabl hafic; elle établira plus directement les relations entre Nantes, Beriers et Marteelle. Je ne vois pas bier les raisons qu'a peut moques pour l'ajournement. Me Edmard Willand Comme je le disais dans mon rajiport nous devous nous prevemper de l'intéret des populations et tenir les promesses gis on leur a factes, mais cela saus nous departer des règles de prudence que les circustances nous imposent.

Je le repete, le moment ne me parait pas bien choise; de plus, je ne vois pas pourquoi on veul commencer par celle tigne. Fur les 46 Kelon. qu'elle dessert, or compte une population de 15000 habitants, legui fail, li je ne me trompe enveron Ego hatelands par Relimete. Or la moyenne de toutes les autres lignes est de 480 à 520, presque le double, et elles présentent un interet public au mours equivalent. Au point de voie politique, nous vous exposons beaucoup en demandant la Sanction du devial ; je Luis certain que le projet sera hes combatte à la tribune, Nous pourons d'abord Statuel sur l'ajour. exement, et di la Commission le répousse, nous deciderous s'il y a lieu d'enterrole te ministe.

l'ajournement mis aux voix est adopté.

Chemin de fer d'Oloron à Bedores. Me le Président donne quelques explication, sur l'utilité de cette ligne qui à un caractère internationale.

Me. Pradal est nommé Rapporteur.

Chemin de fer de Bettrechies à Horn.

M. Brossard en nomme Rapporteur

Me le Président demande à M. le Rapporteur

de trassurer si la convention en conforme
aux conclusions du Rapport de M. Curiol

sur les Chemins de fer de la vallee de

4. 6 President

u, b

e e

in

el

1'Andelle. Chemin de fer de Maubeuge à Villoers tire Micole. Ce projet de présente dans les memes conditions que celui de Bettrechies à Mon 1. Anglès est nommé Rapporteut. Le Président Le Gecrétaire. Séance du 20 Juille 1893. Presidence de Me. Cochery. Son presents: U. M. Morel Brossard, Waddington, Angles, Edward Melland, Haulon, Radal, Louber. La Seance est ouverte à theure 1/4. M. le Président La parole est à M. Brossard, qui a examine le dossier du projet de loi relatif au Chemin de fer de Bettrechies a Hon Dejos du Mord) U. Brossard. le Chemin de fer qui n'a qu'une lingueux de gkilon. 1/2, de présente dans des conditions particulières, et ces conditions speciales ne I appliquent pas seulement à la ligne en question, mais à une derie de ligne, qui seron soumires ultereurement à la Commission. Les conditions defferent de celles qui sont en general définies par les cahiers des chayes Sur les points suivants:

D'abord le Concessionnaire verse une somme de 25000 f. par Ribonette sur 80000 f. chiffe maximum des frais de construction; el receva de la Compagnie du Mord une somme de 55000 f. remboursable en annuités qui prendront fin en même temps que la concession de la Compagnie du Mord, c'est-à dire en 1950;

de taux de l'intèrel, amortissement compris est fixe à 4.40 %. C'est là peut che qu'il y aurait une deficulté. La Compagnie du Mort emel aujourd'hui des obligations à un faux inférieur; en 1000, elle en a emis, y compris l'amortissement à 4.19 %. Ti les départements interessés et l'état parent 4.40, on paul dediure que de ce chef le conces. Timmaire realisera un benéfice au déhiment des contribuables du Departement du Mort et de la France entière. Mais il faut terris Comple de ceci; di en 1890 la Compagnie du Now a fail des emissions à 4.19 %, elle parerail probablement darantage aujour him En oute, dans ces 80 000 panes du pris de premier dathissement n'est pas compris le materiel roulant le concessionnaire à l'intention de se servir de celui de la longre du hord et d'en payer la location.

Ce prir est estimé par les ingénieurs à 10,000 f; parkilomète, cette sonnée doit être ajoutée au prir d'exploitation. C'en pourquoi la formule peut paraîte à première une un peu élevée

Cette formule en la buirante: 1800 + R. Elle

est plus clevée que celles que nous avons adoptees jurger alors. Il faut tenir compte que nous nous hours en presence d'une ligne qui n'a que 9 soo metres Dans ces conditions il y a toujours des pais Supplementaires qui dans les autre lignes te repartessent dus un plus grand nombre de kilomehes la ligne est à voie normale. L'nous comparons le projet de convention arec ceur que nous avons adoptes precedenment nous vojamo qu'il y a une difference du en point. Hen dit que l'intérêt de garantie est fine à 4.15 pour 9 g aux, ce qui fait à peuprer 4.40 pour 55 aus, M. le Président L'amortissement ne doit il paste faire en 60 aus. M Brossan Le projet du gouvernement disait : en Guans, mais la Chambe des Deputes à ramené le delas d'amortissement à 55 aus. de meme elle a fire l'expiration de la Concession pour la compre du hort à 19/0. De sorte que de ce coté il y a avantage. Il y a encore une condition qui a été l'objet d'une recente discussion, c'en celle des trains reglementaires. M. Cuvinos a dil avec juste raison qu'il me fallait pas laister le département libre de déterminer le nombre des hams, qu'il faut puisque l'état soit intervenir, que le Ministre des travain publics Toil consulté C'est ce qui dera fait en verter de la convention passée entre le Préfet du Morder le Concestionnaire. Poèce comment est conçu l'anil de cette

Le Prefer en hort pourra, le Concessionmaire entendre, et avec l'adhésion du Ministre de, bravaire publics, earges l'établissement D'un nombre de trains supérieur au nombre prevu ci dessus.

Tous voye, Messieurs, que le Ministre de, havan publics intervieura avant qu'une décision Soit prise.

De meme, il est dit sans le l'apport de M. Cuvinos qui on no doit plus crées de compte d'attente. On demble avoir term compte de cette disposition, car dans la convention il est shipule qu'ancien compte d'attente ne pourra être crée.

Poilà les observations que j'arais à présentes et dont il a été tenn compte dans la convention. La commission est elle d'avis d'adoptes ce projer?

pour l'adoption; se voudais seulement presente une courte observation: la prime d'économie s'est pas la meme que pour les chemis de fet des Charentes, se tiens à faire remarque, que vous ne sommes pas dans de, condition, absolument identiques. Ceri dit, se re fair ancun opposition à l'adoption du projet. M. le Président demande à la Commission di cele accepte le projet.

Su da proposition de M. le Président, M. Brassard en autorise a déposes le rapport

M. le President

M. Waddington

arie,

sur le Bureau du Sénat, en réclamant l'urgence.

M. le President

La parole est a' M. Angles pour presentes, til y a lieu, ses observations sur le Chemin de fes de Manbenge à Villers Sire. Micole. Ce projet intéresse également le département du Nord, mais avec cette différence que la ligne de Bettrechies en à voie normale alors que celle or manbenyo en à voie de 1 mêtre entre les bords intérieurs des rails.

M. Angles

Comme vient de le dire M. le President, cette ligne en à voie chorte. La longueux en de 12500 metres. La concestion qui avait d'abord été fixée à 9 9 aux a été, après entente arec le concessionnaire, l'initée à 85 aus. Le maximum du capitat de premier etablissement en fise a blood, par Kilon, materiel roulant compris (Vous vene, de vir que dans le projet de Bettrechies, ce materiel n'est pas compris.) Tour le taux de l'intérêt de garantie, l'observation, l'observation que se pourrais faire a été presente par M. Brossard, les conditions etant les memes, soit 440%, l'amortifsement devant prenire fin egaleuren en 19 /0. C'est aussi la Compre du Mord qui fait les avances jusqu'à concurrence de sovorts par Ritomètre, rembourables en amourtes. Ta fa formule n'est plus de 1800+6 mais de 1500 + 2.

naire ne pourra prétendre recevoir de l'Etat no du département, une somme superieure à 1000 p.

Ji on examine les resultats, on voit que pendant les premières années il y aura un déficit de 2 soo p., convert : 1000 f. par l'Stat, 1000 par le département et 500 f. par le concessionnaire.

Les calculs sont faits assez exactement, et fron peut prévois que dans un avenir très prochain la garantie d'intérêt sera de peu vinipatance.

Je ne vois aucun - difficulté et je peuse que nous pouvous adopter ce projet:

M. le Président met aux voint adoption des projet.

adhesion.

In la proposition de M. le Président, la Commission autorise M Anglès à déposer le rapport sur le Bureau du Sérrat et à demander l'ungence

M. le Président

l'ordre du jour appelle l'examen de projet de loi relatif au chemin de fer d'orange à Buis les Baronnies.

Il s'agit d'une ligne à voie de un mehe concèdée à tike éventuel à la Compagnie des chemins de fer de Faris Lyon Méditerranée la dépense avait été étaluée, dans un projet primitif et pour 27 Kil. à voie normale, au chiffre de 5.372.000 f, mais après un nouvel examen, l'itinéraire et été

modefie et la voie ramenée à 1 metre de largeur. Dans ces conditions, cette depense ne derait plus, pour une longueux de 56 Kil, c'est à une plus du double, que de 4.854000fs. Je propose de confier l'examen de ce projet à M. Morel. (adhesion) M. Morel presente quelques observations et dit qu'il pense que l'économne provenant de la transformation de la voie large en voie étoite ne profitera qu'à la Compagnie Jaris Lyon Mediterrance M. Louber qui a l'intention de présentes quelques objections, étant absent, la discussion est remogée apores l'examen du projet de loi sur le chemm de fe d'Oloron à Bedous. hous avous maintenant à l'orde du M. l. President jour le projet de loi concernant le Chemin de fer d'Oloron à Bedous. Comme je l'ai indique à note dernière seance, ce projet à une ties grande importance au point de vue international La parole est à Me Fradal pour la lecture de son rapport provisoire. Mo Pradal Donne lecture de son rapport Je désirerais poser d'abord deux questions M. Edouard a' Me, le Kapperteur. 1º Le projet a-t-il été Meilland discuté à la Chambre des Députes. ? trouve tou dans le dosses, trace de l'opinion de M. le Mornishe de la Guerre?

M. Pradal

M. Edward allilland

U. Pradal

Je m'empresse de donner tatisfaction a nohe honorable collègue: Le projet de loi n'a donné lieu à aucune discussion à la Chambe des Députés; Me le Meinistre de la Guerre a été consulté, pour tavois te au point de vue de la défense nationale ce projet ne présentait pas d'inconvenient Cette consultation doit dater de 1882. Me. le Rapporteur serait il assez aimable pour nous en donnes lecture. La lettre de Me le Minishe de la Guerre est

La lettre de Me le Minishe de la Guerre est en effor du 4 Décembre 1882, elle est ainsi concue :

M. le Ministre de la Guerro a' Me le Meinistre des bravaux publics Mousieur le Ministre et Cher Collègue, Une conférence miséte à été terme le 23 Septembre dernier, à barbes, entre les

representants locaux des Jervices des Tonts. en Chaussées et du Génie au Jujet de l'avant projet du hace du Chemin de fer dé Oloron à Bedoirs.

fail honneur de vous faire connaître que, conformement à l'avis de la sommis troir militaire superieure des Chemins de fer, p'aohère directement aux dispositrois de cet avant projet tous les reserves suivantes:

1º Les projets définitifs du tracé et des demassements, les projets de détail des Stations ferent l'objet de nouvelles conférences; V: Les projets de détail des trennels d'Éscot ferent également l'objet de conférences

r ex

uter

in

P

ny

été

20%

spéciales afins de d'assurer s'il ne duffera pas pour interrompre efficace. ment la ligne de prepares des mojens de demolitions dans le plus important de ces hois touterrains. Agreij .. En 1893, le Abimiste de la Guerre 4. a adressé à M. le Ministre des havaux publics une seconde lethe, dans laquelle il dit qu'il ne peut que s'en référes à talle du 4 Decembe 1882. M. Edouard Hilland Vous vojez, Messicurs, que la lettre de 1882 est pleme de lestrictions, et qu' ancune des reserves qu'elle contient n'a recu son execution. M. le Tresident Il sufficait peut che d'insères ces declarations dans le rapport. M. Idorean Milland Nous ne pouvous diclarerque nous adoptour ce projet avant épen les conférences dont il a été guestion n'aient en lien. Tendant que j'étais minishe des bravaux publics, le Ministre des affaires Etangeres m'a demandé de présentes co projet, il a été fait des objections. Du coté de l'Espagne, il existe une immense plane on t'on pourrait facilement concentres toute une armee, il y a la un danger, et M. l. Ministre des Affaires Changères lui meme Leconnaisai ger'el start prudent d'y regarder a deux fois avant de prendre une décision.

Lorsque le projet à été lemis à M. Pradal, il y a trois jours, je pensais que toutes les conditions stratégiques avaient été leglées, que les points en litige avaient été l'objet d'un accord.

. U. l. Président

4. Id Milland.

4. Waddington

L'es études définitives ne sons pas failes : c'est un avant projet, une déclaration d'utilité publique.

ancien Minishe des travaien publics, j'ai dans cette affaire une responsabilité que je tiens à conserve s'entière. C'est pourquoi je demande à la Commission de ne pas adopter les conclusions du Rapport et à ajourner l'examen du projet de loi je firai remarques que ces lignes sont liées à une convention internationale. En 1885, je l'appelle des souvenirs un peu lointaires, il y a en une convention internationale avec l'Espagne pour l'établissement de deur lignes: l'une de S'Grions au Col de Jalan et Levisa, l'autre d'oloron à Jaca.

Les fases en ont été arrêtées de part et d'autre, mais elle s'a été tournise ni au Parlement français, m'au Cortès espagnel, la part de la France dans la dépense de la ligne d'Oloron à jaca était de 60 millions enveron. Le tronçon qu'on nous domande de déclares d'utilité publique, en une partie hes faible du trajer, er la plus facile, bien qu'elle toit assez conteuse, 330000 fr par Rilomète. Dans ces conditions restenites, elle a plutôtour caractère local.

Je crois qu'il dérait interessant de Javois où en est cette convention de 1885. M. le Président On pourrait demander au Ministe des Offaires Changeres sielle a quelque chame d'étre executée, di les objections du Ministre de la Guerre ou disparu, si on peut exécute, a.M. ces deux lignes on une seule. Je doute que les conditions financieres de l'Espagne permettent de donner une Truite favorable à cette convention. M. Pradal J'ai dit que l'Espagne est concessionnaire de la ligne de jaca et qu'elle doit l'inaugure Tous peu. M. Waddington Termettej moi de vous rooppeles les depreuses prévues par la Convention de 1885: Oloron à Bedous 8.2/0000 f. Bedows à la tête du burnel 3850000 Moitie de turnel 13 000 000 Cotal 59.750.000 f. Nous devous conclure qu'il y aura pour l'Espagne une dépense à peupres equivalente Royes vous que l'Espagne Soit en ce moment dans la possibilité de supportes cotte depense? Je laisse de coté d'ette question prusque pour le moment on ne nous demande qu'une execution partielle, mais je peuxe qu'il est bon, avant de prendre une decition, de rois M le Meiniche des affaires Thangeres et de lui demander si l'on peut espères d'arriver à une solution satisfaisante.

M. le Président

Les & M. Edward Milland

Ministres des Affaires Ethangeres, de la Grene et des bravairs publics d'été entendres demain, on à la fins de la Séance problègne de ce pois? Il y a la une question très inigentante.

Les Ministres sont à la Séance; il derait peut être possible de les entende aujourd'hai "La Commission décide qu'elle se reinira dans le courant de la fournée pour entende les Ministres"

Me le Président

M. Loubet.

Nous reprenons l'examen du pujet de loi concernant le Chemin de fer d'Orange à Buis les Baronnies. La Commission a Chargé M. Morel de l'examen du clossier. Je demande la permission de présenter quelques observations.

Dans les 600 Rilom. de lignes non dénou, mées, on a fait figures une ligne d'orange à Vaison; elle devail être faite à voie normale. Cette ligne ne paraissait pas her avantageure à la Compagnie PLM qui ne Le pressait pas d'en demander l'exécution Comme bien vous pouvez le peuser, les populations intéressées ont ésigé qu'elle soit construite.

Enhe temps le bas de l'arrendissement et la région qui l'avoisine and demandé l'étabolissement de lignes qui devaient etre léliée, à celle d'orange à Vaison. On a fait des études et finalement on a dit à la compagnie PLM: vous devries faire le tout et cesses de vous cantonnes avec obstination dans

votre type ancien des voies larges. Tendant longtemps on a estagé de la Convaincre qu'il y a des petits reseaux qu'or peur exploites à moins de pais. Ence qui me concerne particulièrement f'ai tenté une œuvre que se ve croy ais pas pouvoir faire abouter, cependant je n'ai pas désesperé, je me suis a dresse à Me. Caillaux, et, le minshe enhant dans cette voie nous avons reussi a faire revenir la Compagnie dur son opinion de principe. on est arrive à lui faire comprende qu'aux; prussante qu'elle soit, il lui faurrait à un mornent cedes, explortes economique ment les réseaux quine comportent pas de voies normales. Le cout de la première ligne comprise dans la convention était de 5372000 fo. Nous avons fail nous memes des études pour Lavois a que conterant la ligne à voie éhoite. La compagnie en a fait de ton coté. Le resultat est qu'anjourd'huis on est arrivé à desserve un reseau plus considerable for double presque la longueur de la ligne) pour une somme mondre. on l'etend jusqu'à Buis-les Baronnies. Anten de 200000 f. par Kilon, la dépense ne dera que de 80000 p.; la lique aura 56 Kilon. an lien de 27. "Me. Loubet fair sur la carte la description de la legion desserve et demonte le grand avantage de la nouvelle corression? quel en le concours apporté pas le

M. Waddington

4. Louber

M. le President M. Waddington département.

il n'en apporte pas, la ligne étant d'intèrès général.

on a transformé la concession.

Je tiens à établir la différence de traite ment entre les départements du hord et ceux du Midi.

Dans la deine Inférieure nous avois donscrit 20000 p. par Kilon. Il parail gr'au sessous d'un certain méridien on ne fait plus de Sacrifices.

bout recemment dans le département des Bouches du Rhone, pour le réseau de Lyon, nous avons insisté parce que le Conseil Général n'accordair qu'une subvention insuffisante; elle a été portie à 7000 f.
par Kilon.

M. Louber

Hn'est pas exacte de dire que le système varie suivant l'altitude, La Drome a fait des sacrifices que toutes les pessennes l'aisonnables ont trouvés excessifs; pour une ligne se 30 Rison nous avons donné: moitie de la valeur des derrains plus 1000 f. par Rison.

Traparte que les répartements de la Drome et du Vancluse vont maintenant lans l'impossibilité de donne un centine dans le département de la Manche nous avons accordé comme argent et le double comme terrains; il n'en pas juste de dire qu'il n'y aura de chemis de fer que dans, les départements qui prement faire de grands dacrifices.

M. Miorel

après un échange 9'Observations la Commission décide qu'une décision Tera prise dans la Jeanne qui doir avoir lien dans l'après mori. La Jéance en levée à 2 heures 10 m Le Président Le Sevietaire

2. Seance du 20 Juillet. 1893.

Frésidence de Me. Cochery.

Sont presents, U.M. Brossard, Angles.

Loubet, Morel, Heaulon, Edouard

Willand, Waddington (Richard), Colarie.

Pradal. La séance est ouverte à 4 heureit.

La parole est à M. Morel, Rapporteur

La parole est à M. Movrel, Rapporteur du projet de loi concernant le Chernin de fer d'Orange à Buis-les-Baronnies.

fer d'Orange à Buis-les-Baronnies.

Co chemin de fer a éte mis à l'étude
des 1882, par une loi du 2 dout 1886, il
a été concedé, à titre eventuel, à la Compi;
Ph. M. Il devail être construit à voie normale.
Dépuis, la consention a éte modifiée; on
a décide qu'il serail à voie étoite. Le
hacé a été modifie, il a été prolonge.

fusqu'au Buis. Sa longueur Jera de 56 K.
au lieu de 27. La dépense première fiace
à 5372 000 f. a été réduite à 4.854 000 f.
Cette nouvelle ligne me parail donnés
Satisfaction aux populations intéressées.

Comme le faitait remarque. M. Waddington

Me.le Président

Me. Me orel

Le département are donne aucune Subvention. Le projet primitif, celui de 1882, a été soumis à l'examen du Conseil général des Ponts & Chausseis, celui qui est l'objet de nos déliberations ne l'a pas été, mais on houve au dossier l'avis des injénieurs de l'Elat et celui de l'Ingénieur en chef du département.

J'ajoute que nos Collègues de ce département attachent au vote de ce projet-une trè grande importance.

Je sollicite l'avis de la Commission Il y a là une modification complète. On ne nous demande pas de corrèdes

On ne nous demande pas de corrèdes d'ores et déjà 56k, mais uniquement 27 Rilon. le reste viendra plus tais. Il y a en effer une modification, mais pour la seconde fractie, on ne demande la concession qu'à tite éventuel. L'ensemble des deux horreurs donne en

Chiffre de dépenses inférieur au premier projet. Au point de vue technique, il est facheur

pas dome son avis. Je me demande di nous

n'assumons pas une certaine responsabilité.

Je me permets de faire remarques que les modifications apportées dans la première tection, à part le changement de largeur de la voie, pour

raient de faire au cours des travaien, sans qu'il y ait lieu de consulter le Conseil general de

Ponts er Chaussées. Il reste à Lavois s'il est nèces.

Saire de le consulte s pour la transformation de la largeur de la voie. Cette transformation

resulte des veux exprimes à mante, reprises

par les Chambres, et, d'autre part il faut de

M. Olngles. U Morel

u.

M. Omgles

M. Loubel

feliciter d'avoir obtenu de la Compi: PI, NI. qu'elle entre dans cette voie. Je demande à la Commission de ne pas I arrêles au fait de la consultation des Conseil Géneral des Ponts er Chaussees. Il est un fail impolant: pour la première Tection, la Declaration d'intitilé publique pourrait che prononcie de suite a voie normale; voila un fait qui est acquis, c'est dans la loi de The bien! avec moins d'argent, 500000 p. de moins, cette ligne desservira des intérêts plus Considerables, or a diminue les pais s'exploitation. Je peuse que la Commission peut autorisecle depor du rapport. M. Morel D'autant plus que l'on ne demande que la moitie à titre définitif et le reste à litre eventuel. Après un echange d'observations, la Commission adopte les conclusions verbales presentées par M. Morel, et l'autouse à deposer le rapport sur le bureau du Jenat, et à demander la déscussion immédiate. M. le Fresident La parole est à M. Pradal sur le projet de loi concernant le chemis de fer d'oloron de a Bedous. M. Pradal Je n'ai lien à ajouter aux observations presentes dons mon rappor. Il avail eté decidé que M. le Ministre des affaires trangère derait invite à nous donne quelques renseignements su cette affaire! 4. Sdonard Milland de Ministre un'a informe qu'il lui faudait

trois mois pour reuni tous les documents. M. le Fresident Dans ces conditions, je crois que nous me pouvous qu'ajourner l'exancer de ce projet. L'ajournement mis aux vois

est adopté " La Séauce en levie à 5 hours 5 le Résident Le Secrétaire.

Seance du 21 Juiller 1893.

Présidence de Me. Cochery. Son presents; M.M. Edouard Milland, Eslaine Haulon, Angles, Pradal.

4. le President

La Séauce est ouverte à 10 herres 1/2 La Commission es convoguée pour entende La lecture du Rappor de M. Edouard Meilland, sur le projet de loi tendant à autorises les Compagnies de Chemins de fer à proroges fusqu'au premies Janvier 1894, les réductions de taxes du hausport de diverses deurses destinées à l'alimentation du betail.

4. Edmard Milland

donne lecture de son rappor qui conclut à l'adoption du projet de loi.

M. le President

1

Personne ne demandant la parole, je mets aux voix les conclusions du Rapport.

Les Conclusions du Rapport sont adoptées. 4. Edouard Melland en autorise à le déport Lurle Brureau du Tenal, et à demander de l'urgence et la discussion immediate.

Me le Président Me Ministre des travaux publics viende deposer le projet de loi sur le reseau des Chemis de fer denominé "Groupe du Jud" les chemins de fer de présentent dans les memes conditions que celui de Manbeuge à Villers Sire Micole, don vous avez adopté hier les conventions. Après un echange d'observations, M. Angles en charge du Rapport. Il en autorisé à le déposer sur le Bureau du derrat, et à demander l'urgence et la discussion unnediate La séance en levée à 10 houres 50 m Le Président Le Secrétaire. Seance du 30 Novembre 1893. Fresidence de M. Cochery. Tout présents: M.M. Brossard, Euvinos, Diety-Monnin, le Col! Meinadier Haulon, Roger. Roger. La Seance est ouverte à 1h. 30n M. le Président Messieurs, j'ai reuni la lonnussion pour examiner les projets de loi sur lesquels vous avez, à la fin de la session ordinaire, prononce l'ajournement. Le premier de ces projets est relatif au

tachal par la Compagnie F. I. NT. du Chemin de fer d'Arles à Saint louis du Rhone. Yous vous rappeles, Mestieurs, que la Commission a décide que le rapporteur, Mo Brossard, demanderait à Me. le Directeur des Chemins de fer de vouloir bien solliciter l'avis du Conseil General des Ponts et Chaussées, et de fournir un dossier complet contenant tous les éléments d'appieciation.

M. Brossard

M. le President

Je me suis conformé au désir de la Commis. Tion, mais je n'ai pas encore reçu les documents qui nous sont nécessaires.

La Commission vous dera très obligé de revoir M. le Directeur des Chemins de fer, et d'insistes pour obtenir le plus tot possible le dossier complet de cette affaire.

Dans ces conditions je peuse que nous ne pouvous que prononcer à nouveau l'ajournement

( adhesion)

Le 2º projet concerne le Chemin de fer d'Oloron à Bedous. La Commission a décidé qu'il y avait lieu, avant de prendre une résolution, d'entendre les Minishes des bravaux publics, de la Guerre et des Offaires Changeres

Le Meinistère n'étant pas constitué, je crois que nous devous ajourner egalement l'examen de ce projet.

Le 3", projer à l'ordre du jour en relatif à la déclaration d'utilité publique du

chemin de fer de Felletin à Ussel. Tour cette affaire, j'ai été sollicité par nos Collègnes des Départements de la Corrèse er de la Creuse, qui ont insisté pour que je reunisse la Commission; Ils desireraient vivement voir le denat adopter le projet de loi avant la cloture de la dession extraodinaire. De plus, M. Roger, le rapporteur, m'a égaleureur prié de faire venir l'affaire. D'un aute coté, M' Edouard Molland, qui a été lapporteur du projet de loi Concernant la concession de diverses lignes à la Compagnie d'Orleans, a demande à la Commission l'ajournement de l'examen de ce projet, et a manifeste le desi d'assister à la lecture de Rapport et à la discussion en seance publique. He est reterm en province pour afaires de famille; je lui ai ocrit pour ten demander s'il insistait pour l'ajournement. Je peuse que nous ne pouvons délibères avant d'avoir la réponse. Je pense que la question en assez importante pour et qu'il y a lieu de solliciter l'avis du Meiniste des travaux publics. Or en a moment il'y a pas de Ministere. Il s'agit d'une dépense de 32 millions. Cette ligne ne contera que 9 millions, mais elle doil the prolongée d'une part pergu'à Bourganeuf et d'autre pan jurger'à Neussarques. U. Cuvinol C'est pourquir j'ai cité ce chiffe de 32 millions, et c'est egalement pourques je dis que nous avors besoin de connaîte

lien d'accepter le renvoi à la Commission des Chemins de fer. M. Cuvinol. Note mandal est her limite; nous Sommes charges d'examiner les projets de toi portant declaration d'utilité publique des chemins de fer. hous ne pouvous donne note avis sur des questions purement administratives. U. le Président Je vais en référer a'M. le Président du Tenal, et lui demander le remoi à la Commission des Tetitions (Men Roger entre en seauce) M. Rager, nous avons, avant vote arriver, examine la guestion relative au Chemin de fer de Felletin a Elskel. La Commission a decide grien l'absence dell. Edouard Melland, qui vous vous le rappeles a vivement insiste pour l'ajournement, il y avait here d'attendre son retour pour prendre une decision. eh Roger. En effet, M. Edouard Molland a demande L'ajournement, mais il m'a det gevil n'y avail la ger'une question d'opportunité. Il n'est pas hostile à l'adoption du projet de loi ; seulement il craignait, comme on venail de déscriter le budger de 1894 que des observations ne fussent presentée notamment par M. Buffer. Ha ajoutéx que, cette observation faite, il apprinierait le projet s'il était combatter à la hibrer La Commission pourait adopter mon rapport et decider gevil ne terait deposé qu'après que M. Edouard Milland en

M. le Président

My a une autre objection: le Ministère n'est pas constitué, et nos Collègues peuseur qu'il terail bon de connaître l'opinion du Meinistre des travaux publics.

M. Roger

M. Cuvinol

Cela ne me parail pas éte un obstacle puisque le projet emane du Couvernement, C'est précisement pour cela que vous devou, attendre la formation du Ministère, qui preut n'avoir pas le meme programme économique que sou prédécesseur et demande, à apporter des modifications aux projets qui nous sont soumis

M. Roger.

M. Cuvinol

M. le Fresidens

Je crois que nous pourriors insistes malgré l'avis conhaire du ministre.

Je doute que tous les membres de la fammis Tion partagent votre opinion.

Nos Collegues, qui sont soumis à la teclection, deraient heureura de me pas être obligés de revenir de leurs départements; ils sur insiste pour que ce projer soit voté avant leur départ Nous comprenons les motifs, hes lonables, qui les poussent à demander à la fommifier de dépase, le lapport, mais je preuse ou il vandrait mieur attendre; c'en l'affaire d'une huitaine de jours au plus. hous auron, la reponse de Me Lourand Moilland, et le ministère sera constituée

M. Rogen

M. Brossard

Fous savez, Messieurs, que je suis moi-men. obligé de m'absenter.

Vous pourriez confier votre rapport à l'un de vos Collègues de la Commission, qu'ile déposera en votre nom.

U.le President Et on attendra voke retour pour le M. Roger. Je demande qu'il soit fail mention au Trocès Verbal des raisons pour lesquelles la lecture er le depot du lapport son ajournés. absence de Me, Edouard Meilland, et desis manifesté par la Commission d'attendre la constitution du Ministère. M. le President Il dera fait droit au desir de M, le Rupporteux. Dans ces conditions, je peuse que la Commis. Sion maintient da decision et je mets à nouveau l'ajournement aux vois " l'ajournement en prononce" Le Président Le Secrétaire. Seance du 12 Décembre 1893. Présidence de Me" A. Cochery. Tont présents: M.M. Brossard, Morel, Gomot, Dictz-Monnin, Roger, Guines Pol: Meinadier. La Seance est ouverte à 2h. 30. Me le Président Vous vous Jouveney, Hessieurs, qu'à nohe dernière teance, M. Roger qui devait t'absenter pour quelques fours, avail prie M. Bross and de

vouloir bien le duppleer, non deulement pour le dépot du rapport dur le projet de loi relatif au Chemin de fer de Felletins à Ussel, mais aussi pour faire auprès de Mb. le Minishe des Gravaux publics les démanches necessitées par les observations presenteis par M. Cuvinot.

Me Cevinot avait, en effet, fait remarquer qu'il était nécestaire de connaître l'opinion du nouveau Ministre des bravaux publics

la parole est à M. Brossard pour nous faire Connaître le résultat de ses demarches.

M. Brossard.

Pour me conformer au désir exprime par la sommission, je me suis rendu au Ministère des bravaux publics: n'ayant pu rencontror mi M. le Ministe, mi le Directeur des Chemins de fer, je me suis adressé à M. le Chef du Cabinet, je lui ai expliqué que la Commission senatoriale des Chemins de fer était saisie d'em projet de loi, adopté par la Chambe des Députés et relatif à la ligne de Telletin à Ussel; qu'avant de prendre une décision elle désirait connaître l'opinion de M. le Ministre des havaux publics

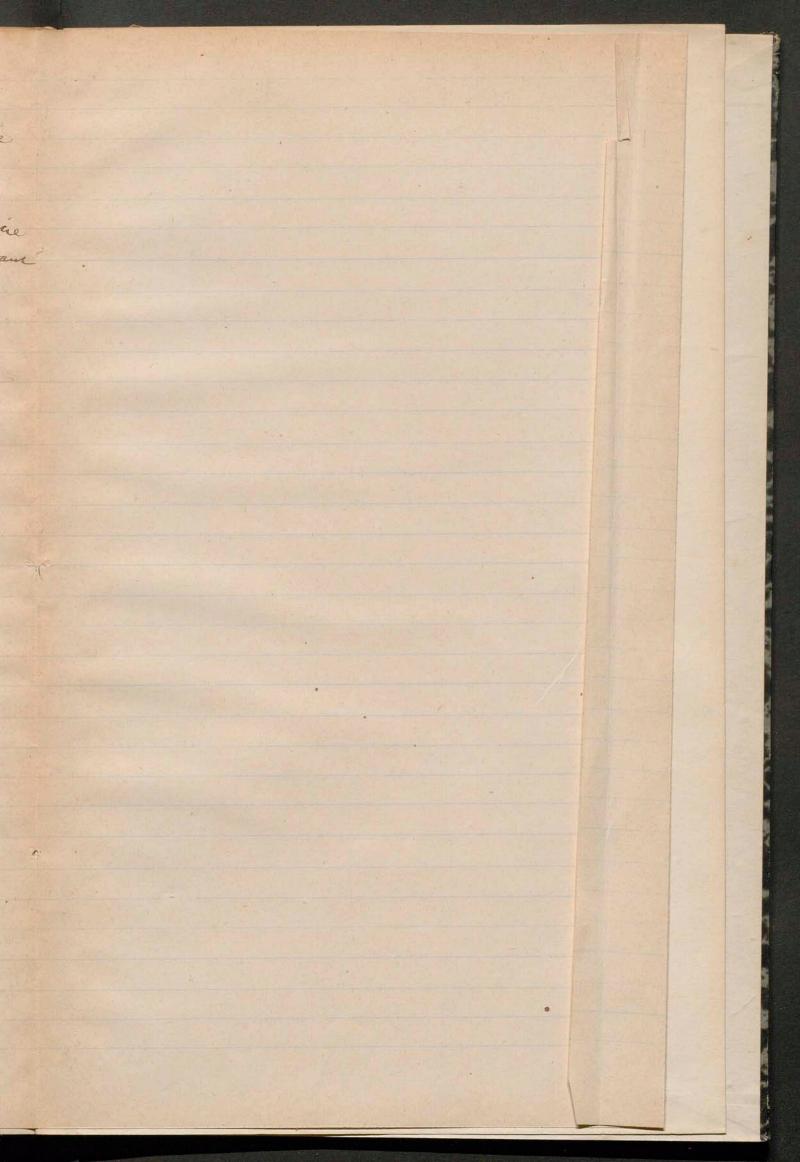
M. l. Chef du Cabinet m'a répondu qu'il en réfererait au Ministre. Comme se lui faisais observe, que la Commission désirait che fixée pour seudevir dernier, il m'a dit que, si a cette date se n'avais pas reçu de réponse, cela vouvrait dire que M. le Uinistre acceptait le projet de loi tel qu'il a été pré-Jenté par son prédecesseur.

N'ayant reçu aucune communication, j'ai pensé que nous pouvions sans inconvénient, termi ner l'examen de cette afaire. J'ai fait part de ces observations à Me le Président, qui a, en conséquence

Convogué la Commission. M. le Président Il y avail une autre objection: M. Edouard Milland d'était, au mois définilles, prononce pour l'ajournement; mais, depuis, il a donné, pareiril, son adhesion. Je donne la parole à Me. Roger pour la Tecture de son rapport. M. M. Roger donne lecture du rapport. M U. le Président Julgu'un demande til la parole sur les conclusions du rapport M. Morel Je vouvrais présenter une courte observation. Je houve que les départements intéresses offrem des subventions bien minimes et bien pen en rapport avec les dépresses de prévaies établissement. La Creuse donne 4000 p. er la Correge 3000 f. par Rilometre, alors que le prix de revient est de 200000fs, par kilomete. Me. Roger Il y a des départements qui ont donné mons, il faut tenir compte de la dituation financière et industrielle des régions M. Meorel En effet, mais il y a aussi des départements comme celui de la Manche, par exemple, qui out fait de ties gros sacrifices. Du reste, je n'insiste pas, et, ces observations présentées, je voterai pour l'adoption du projet. M. le Président Je mets aux voix les conclusions du Rapport. Ces conclusions som adoptees, et M. Roger en autorise à déposer son lapport et a demande l'urgence La Seauce en levée à 2h.55. Le Pretident Le Secrétaire M.

Jeance du 18 mai 1894. Presidence de M. ad. Cochery. Sout Presents: M.M. Pradal-Roger -Brossard, Cuvinot, Diet monnin Gomos, Ed. Milland, Waddington M. le President Caparole esià M. Tradal M. Pradal Le projer de Chemin de fer ? dorn à Bedous n'en ger'ene amoree de la ligne qui don alle d'Olorn à facca er dons la dépense à été evaluée à 60 millions. Dans une precedente seance M. Ed. Milland a presente des observations an point le vue de la question internationale et il avail été decidé que la Ministres de travaux publics, de la guerre et es affaire, Etrangere teraien entender parta Commission. Depuis note dennière leunion, M.l. Minishe de la Guerre a provoque la reunion d'une Commission internationale. La France a fait des reserves et opposé la quertier budgetaine. Le Ministe des affaires Changerer a de sa Caté boulevé certains, critiques. Il parait Jone, que, dan, ces conditions, il y a lien d'ajourne le examen de ce projet de loi. M. le Resident Demande l'avis de la Commission et déclare qu'el ne la convoquera que si le Ministe des affaires Changere insiste pour che entender. l'ajournement en adopté " M. a President Mr. Brostard a la parole pour sonne beture ce don rapport du le projet se loi concernair le Chemin de fer d'arts à Jaint louis sukhone.

U. Brossan donne leeture de son rapport quis' est adopté a l'unanimité. M. le President dit que la Commission de 1893 a termine des travaire, Lant ence qui concerne la question de Chemin se fer d'Oloron à Bedous, remise indefiniment, et il lemerie des Collègues de leur excellent concours pendame le dernier exercici. La léance en levée à l'heur. Le terretaire Erisisent



COMMISSION chargée de l'examen des projets de lois portant déclaration d'utilité publique des chemins de fer. (Résolution du Sénat, n° 10, du 24 février 1882.)

Nommée le 16 janvier 1893.

	( Told )		
STAL	5000	MM.	0.1-
V.P.		ÉDOUARD MILLAUD	Rhone
	1er BUREAU	ÉDOUARD MILLAUD	Ardeche
	2º Bureau		Drome
Sec.		MOREL.	Manche
			Rhone
3°	3º BUREAU	PERRAS. TOLAIN.	Seine
			_ Seine xoise
	4° BUREAU	PAUL DECAUVILLE. — COLONEL MEINADIER. —	_ Gard
			_ Var
		ANGLÈS. ————————————————————————————————————	Dordogne
			Basse Pyrénées
Sec	6º BUREAU	HAULON BROSSARD	_ Loire
Jec			H'e Savoie
		GUINOT.	_ Indre a tione
Dt			_ InniveL
		COCHERY. CUVINOT.	_ Dise
			- Pay de Parme
	9º BUREAU	GOMOT. RICHARD WADDINGTON	
	Double	RICHARD WADDINGTON	- Seine Infe
A LIGHT BUT DIES			

commission chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, sur l'assistance médicale gratuite.. (N° 62, session extraordinaire 1892.)

Nommée le 16 janvier 1893.

CHARDON:

## MM.

		Epotten Millerch
1er Bu	REAU:	GUYOT.
2°		THÉOPHILE ROUSSEL
3°		DARBOT.
4°	-	ROLLAND.
5°	_	FRÉZOUL.
6.		LOURTIES.
70		Léon LABBE.
8°	_	DONNET
90		CORNIL.

SERVICE DES PROCÈS-VERBAUX
DE L'EXPÉDITION DES LOIS
DES PÉTITIONS
& DE LA DISTRIBUTION

Rote

Pétition h: 683 de 24 q be 1893 Déposée par me Lebieux, Sinatair.

Hen certain nombre thabitants los communes des cantons de Montmirey le-Château et de Gendrey (Jura) sollicitent le bionvaillant concours la Sénat pour obtains de Ministre les bravans l'ablics la mile en Daneme de la C. P. L. M. V'amilioner le service sur l'embranchement de Montagney à Labane dans le conditions le pulies aux convention de 1813.